



DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la 3CS - salle du conseil à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléants avec voix	2
Titulaires présents	36	Voix délibératives	46
Délégués avec pouvoir	8	Membres présents	39

Titulaires présents : 33 (au point 1), 36 (à partir du point 2.1)

ASTIE Alain, **AUZIECH** Cécile, **AZEMAR** Jean-Louis, **BARILLIOT** Christine (pouvoir de NORKOWSKI Patrice), **BARRAU** Jean-Louis, **BONFANTI** Djamila (à partir du point 2.1), **BORDOLL** Christian (pouvoir de IMBERT Véronique), **BOUSQUET** Jean-Louis, **BOUYSSIE** François (à partir du point 2.1), **CALMELS** Thierry, **CINTAS** Jean-Marc, **CLERGUE** Jean-Claude, **COURVEILLE** Martine, **DELPOUX** Jacqueline, **EMERIAUD** Françoise, **ESCOUTES** Jean-Marc, **HAMON** Christian, **ICHARD** Xavier (pouvoir de MALIET Thierry), **KOWALIK** Jean-François (pouvoir de TAGLIAFERRI Rosanne), **LEBLOND** Nelly, **MALATERRE** Guy, **MANUEL** Christian (pouvoir de CARMES Monique), **MILESI** Marie (à partir du point 2.1), **ORRIT** Didier (pouvoir de SOURDIN Anne), **PUECH** Christian, **RECOULES** Vincent, **REDO** Aline (pouvoir de MERCIER Rolland), **SAN ANDRES** Thierry, **SCHULTHEISS** Pierre (pouvoir de SANCHEZ Marie-Christine), **SIBRA** Jean-Michel, **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme, **TOUZANI** Rachid, **TROUCHE** Alain, **VALIERE** Jean-Paul, **VEDEL** Christian.

Suppléants présents avec voix délibérative : 2

AYMARD Stéphane (représente RICHARD MUNOZ Sonia), **CAYRE** Chantal (représente SENEGES Jean-Marc)

Titulaires excusés : 22 (au point 1), 19 (à partir du point 2.1)

BALARAN Jean-Marc, **BARBE** Christian, **BEX** Fabienne, **BONFANTI** Djamila (au point 1), **BOUYSSIE** François (au point 1), **CARMES** Monique (pouvoir à MANUEL Christian), **IMBERT** Véronique (pouvoir à BORDOLL Christian), **MAFFRE** Alain, **MALIET** Thierry (pouvoir à ICHARD Xavier), **MARTY** Denis, **MERCIER** Roland (pouvoir à REDO Aline), **MILESI** Marie (au point 1), **NORKOWSKI** Patrice (pouvoir à BARILLIOT Christine), **PENA** Sylviane, **RICHARD-MUNOZ** Sonia (représentée), **SANCHEZ** Marie-Christine (pouvoir à SCHULTHEISS Pierre), **SELAM** Fatima, **SENGES** Jean-Marc (représenté), **SOURDIN** Anne (pouvoir à ORRIT Didier), **TAGLIAFERRI** Rosanne (pouvoir à KOWALIK Jean-François), **TESSON** Régis, **VIDAL** Suzette.

Suppléant présent sans voix délibérative : 1

ALQUIER Philippe

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

DELIBERATION N° 22/09/2022-10 CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique,

les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE le Président à signer le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,
Le Président
Didier SOMEN**



**Le secrétaire de séance
Jean-Louis BOUSQUET**



Publication sur le site internet le **06 OCT. 2022**

Auteur de l'acte : *Didier SOMEN, Président*

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028 Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides



SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE	4
ARTICLE 1 : OBJET	6
ARTICLE 2 : DUREE.....	6
ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE ALBIGEOIS ET BASTIDES.....	6
DES RESSOURCES ECONOMIQUES LIMITEES ET UNE ECONOMIE DE PROXIMITE MENACEE :	8
UN MODE DE VIE NON DURABLE :	8
DES COMMERCES ET SERVICES A LA POPULATION EQUILIBRES, QUI SONT A COMPLETER	9
UNE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE A AMPLIFIER.....	9
ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION	13
ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU TARN VIS-A-VIS DU TERRITOIRE	18
ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D’ENGAGEMENT A L’HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE ALBIGEOIS & BASTIDES	20
6.1 – LES TRAJECTOIRES D’ENGAGEMENT DES PARTENAIRES.....	20
6.2 - ENJEUX ET OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES	28
6.3 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE PROJETS ET D’INVESTISSEMENTS 2022-2028 : DECLINAISON DE LA FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE	29
ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU TARN DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	29
ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	30
ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT.....	31
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE.....	32
ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L’INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU POLE TERRITORIAL ALBIGEOIS ET BASTIDES	33
ARTICLE 12 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L’ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS.....	33
ARTICLE 13 : MODALITES D’EVALUATION	34
ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D’INFORMATION.....	35
ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS	35
ANNEXES.....	37

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de L'Albigeois et des Bastides, représenté par Jean-Luc ESPITALIER son Président,

Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc en sa qualité de partenaire associé au présent contrat cadre et représenté par M. Daniel VIALELLE son Président,

Le Conseil Départemental de Tarn représenté par Christophe RAMOND son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

La CC du Cordais et du Causse, représentée par Bernard Andrieu, son Président

La CC du Carmausin-Ségala, représentée par Didier Somen, son Président

La CC Val 81, représentée par Guy Gavalda, son Président

La CC des Monts d'Alban et Villefranchois, représentée par Jean-Luc Espitalier, son Président

La CC Centre Tarn, représentée par Jean-Luc Cantaloube, son Président

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07) relatives aux orientations et principes de la politique contractuelle régionale 2022-2028

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Vu la délibération du PETR Albigeois et Bastides n° 2022.6 en date du 22/09/2022, approuvant le contrat territorial Occitanie 2022-2028

Vu la délibération du PNR de xxx n° xxx en date du xxx,

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale du Conseil Départemental des 1er et 2 avril 2021,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Tarn en date du xxx, approuvant le Contrat Territorial Occitanie,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC du Cordais et du cause n° xxx en date du 13/10/2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC du Carmausin-Ségala n° xxx en date du 22/09/2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Val 81 n° xxx en date du xx/xx/2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC des Monts d'Alban et Villefranchois n° xxx en date du 15/09/2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Centre Tarn n° xxx en date du 29/09/2022,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Sur le territoire de l'Albigeois et des Bastides, le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021, a permis un accompagnement d'opérations sur :

- L'attractivité et la qualité de vie pour accueillir de nouveaux habitants, avec la volonté ;
- Le soutien au développement de l'économie locale qui passe par la valorisation des zones d'activités intercommunales, le maintien des commerces et services essentiels dans les bourgs mais aussi le développement des circuits courts de proximité en lien avec les producteurs locaux.
- Le développement touristique du territoire et le développement des activités de pleine nature,
- la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique avec la volonté de dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments publics, de développer la production d'énergie renouvelable à partir des ressources locales et de développer les alternatives à la voiture individuelle pour devenir territoire à énergie positive à l'horizon 2050.

Ce dialogue contractuel a permis la programmation de nombreuses opérations de 2018 à 2021, représentant un volume d'investissement sur le territoire de l'ordre de 29,3 M€ dont près de 8€ financés directement par la Région Occitanie et près de 5 M€ cofinancés par le Département du Tarn. Ce partenariat s'est également traduit par l'accompagnement et la labélisation de 8 communes dans la démarche Bourg-Centre Occitanie (dont deux en cours).

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle

génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

ARTICLE 1 : OBJET

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le **cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires** pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le **partenariat entre les différents cosignataires** et constitue la « **feuille de route stratégique** » partagée entre le territoire du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, le Département du Tarn et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

[Les intercommunalités, du PETR/PAYS de l'Albigeois et des Bastides sont cosignataires du présent Contrat Territorial Occitanie, dans la continuité du partenariat dans les domaines du développement économique et de la mobilité qui s'est conforté et amplifié pour répondre à la crise COVID, notamment avec la dynamique L'OCCAL.]

Véritable contrat d'objectifs, ce Contrat établit la liste des projets envisagés sur la période 2022-2028 pour atteindre les objectifs stratégiques partagés, sous la forme d'un **Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028**, dans le respect des objectifs stratégiques partagés par l'ensemble des cosignataires, pour :

- **Promouvoir un nouveau modèle de développement**, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- **Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi** dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- **Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.**

Il contribue dans cette perspective à :

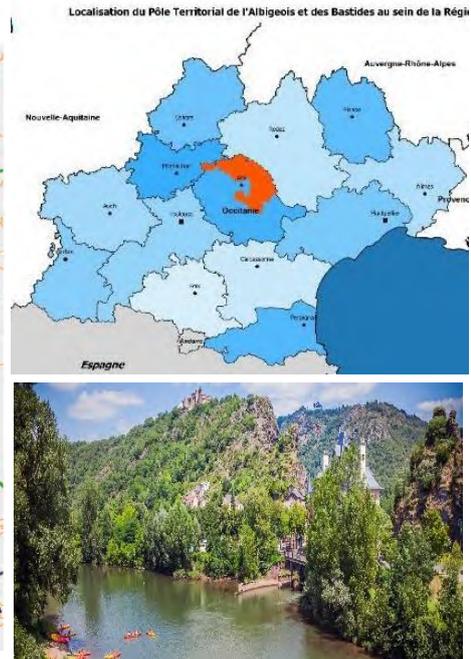
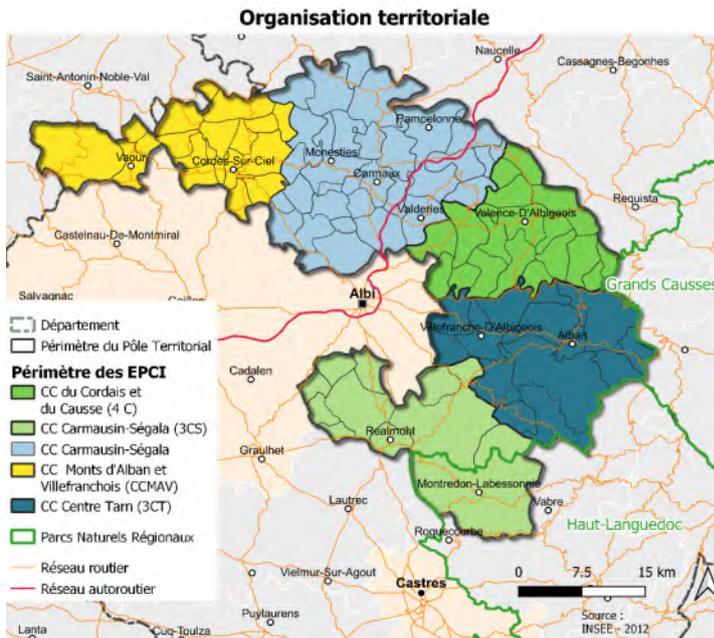
- Encourager les **dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et **s'achèvera le 31 décembre 2028**.

ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE ALBIGEOIS ET BASTIDES

1. Présentation du territoire Albigeois & Bastides et ses ambitions



Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides est un syndicat mixte, créé au 01/01/2015 et qui regroupe 5 communautés de communes tarnaises pour 97 communes et 59 071 habitants (INSEE – RP 2019- Population totale) :

- La Communauté de communes du Cordais et du Causse – 22 communes – 5 157 habitants
- La Communauté de communes du Carmausin Ségala – 33 communes – 30 436 habitants
- La Communauté de communes Val 81 – 19 communes – 5 658 habitants
- La Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois – 14 communes – 6 545 habitants
- La Communauté de communes Centre Tarn – 11 communes – 11 289 habitants



Le territoire rural s'articule autour de 7 bassins de vie et 96 % des communes appartiennent au bassin d'emploi Albi – Carmaux – Gaillac. Il est considéré comme un espace fragile, qui justifie de dispositifs spécifiques de soutien :

- Zones de montagne : 24 communes (8% du territoire)
- Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) : 95 communes
- Zone d'Aide à Finalité Régionale (AFR) : 8 communes
- ZONE de Revitalisation des COMmerces en MIlieu Rural (ZORCOMIR) : 57 communes

Il présente un caractère très rural (35 habitants/km²) avec une croissance démographique faible, qui oscille entre -1% et +1% d'évolution annuelle suivant les communautés de communes.

Il présente un taux de pauvreté élevé avec 17,4% des foyers fiscaux qui vivent sous le seuil de pauvreté (15% dans le Tarn). Le vieillissement de la population s'est contenu ces dernières années mais le territoire compte 137 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans (108 à l'échelle du Tarn et 96 en Occitanie).

Des ressources économiques limitées et une économie de proximité menacée.

Avec un revenu fiscal de référence moyen de 21 200 € contre 23 210 € à l'échelle du Tarn, le territoire est globalement à l'écart des dynamiques économiques observées à l'échelle du Tarn. Les emplois locaux disparaissent d'année en année avec la baisse de l'économie agricole et la transformation vers une économie sociale des services à la personne.

Le secteur tertiaire représente la majorité des emplois locaux, qui sont occupés à 69% par un résident de la même intercommunalité. Les activités « administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » sont les plus pourvoyeuses d'emploi (35% des emplois locaux).

Le territoire dénombre très peu d'entreprises et d'établissements avec des effectifs salariés importants. Les établissements de plus de 100 salariés étaient au nombre de 9 en 2016.

L'agriculture et l'artisanat présentent des enjeux de reprise importants car 17% des chefs d'exploitations agricoles ont plus de 60 ans et 30% des chefs d'entreprises ont plus de 55 ans.

D'autre part, l'activité économique du territoire est essentiellement tournée vers la sphère présente, c'est-à-dire que les activités sont mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Avec près de 40 000 lits d'hébergements touristiques, le PETR de l'Albigeois et des Bastides abrite **26 %** des hébergements touristiques tarnais. Organisé autour de 4 offices de tourisme, il a accueilli en 2019 plus 2,750 millions de nuitées. L'organisation touristique passe également par la présence de 2 grands sites Occitanie, reconnus par la région : Cordes sur Ciels et cités médiévales & Albi, Vallée du Tarn.

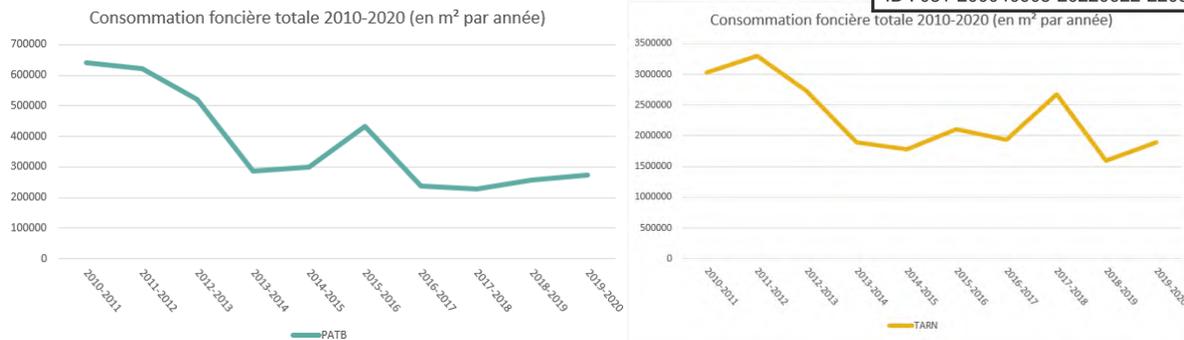
Pour ce qui est de l'agriculture, on notera une importante évolution de la surface en agriculture biologique. En 2019, elle atteint 6 486 ha (6,1% de la SAU totale) et on dénombre 157 exploitations AB soit ¼ des exploitations AB du Tarn

Un mode de vie non durable :

Le territoire se caractérise également par un parc de logements vétustes, anciens et énergivores (80 % des logements ont une étiquette supérieure à C). La précarité énergétique touche 10% des ménages (seulement 7,5% à l'échelle du Tarn). L'emploi est tourné essentiellement vers Albi (29% des actifs résidents du territoire travaillent sur l'agglomération albigeoise) ce qui génère d'importants déplacements domicile-travail (trajet moyen de près de 40 km aller-retour).

Sur la période 2010-2020, 380 ha ont été consommés à l'échelle du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, dont 302 à titre d'habitat. Cela représente 16 % des 2 294 ha consommés à l'échelle du Département du Tarn.

Ces consommations restent importantes même si on observe une trajectoire à la baisse, aussi bien à l'échelle du Pôle Territorial que du Tarn.



En l'attente de l'application de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette de la loi Climat et Résilience, les 2 SCoT présents sur le Pôle Territorial affichent des objectifs ambitieux de réduction de la consommation foncière : - 47 % pour le SCoT du Grand Albigeois et -54 % pour le SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais.

Des commerces et services à la population équilibrés, qui sont à compléter

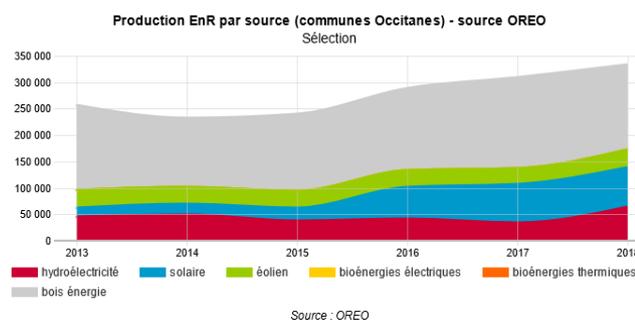
Le maillage des services à la population s'appuie sur le réseau des bourgs qui offrent les services essentiels à la population. L'offre n'est pas tout à fait aboutie et l'arrivée de nouvelles familles génère de nouveaux besoins.

Le territoire perd chaque année plusieurs commerces qui ne sont pas repris. Néanmoins 31 communes ont au moins une fonction commerciale et les principaux bourgs sont dotés de la gamme complète de l'offre de commerces de proximité.

Une transition écologique et énergétique à amplifier

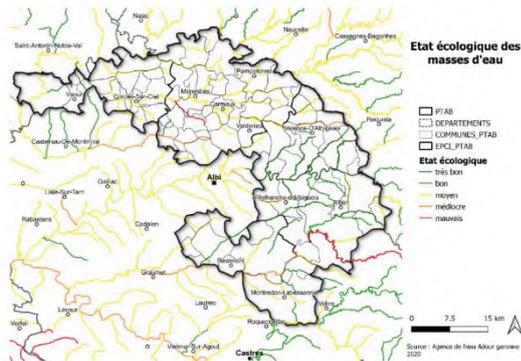
Le Territoire se caractérise par un profil de consommation qui reflète son caractère rural. 78% des consommations énergétiques sont liés à l'habitat et aux transports alors que 70 % des émissions de gaz à effet de serre sont issues du secteur agricole. Le gisement d'économie d'énergie tout secteur confondu a été estimé 708 GWh, soit 61% de la consommation actuelle.

La production énergétique du territoire s'élève, en 2018, à 333 GWh/an. Le bois énergie reste la première source d'énergie renouvelable suivi du photovoltaïque, tiré par les sites de production au sol du Carmausin et l'éolien avec l'unique parc de 10 machines à Assac.



Cette production permet au territoire d'afficher une autonomie énergétique de 26,6% ce qui est légèrement supérieur à l'autonomie départementale (25,7%) et régionale (22,3%).

Les évolutions climatiques attendues sont de nature à mettre en difficulté certaines activités économiques (agriculture), certaines caractéristiques paysagères et environnementales et les populations les plus âgées.



L'enjeu de la préservation des ressources en eau est important tant d'un point de vue, quantitatif que qualitatif. Ainsi, **66%** du linéaire des masses d'eau superficielles du territoire est classé dans un état écologique moyen, médiocre ou mauvais. Il en va de même avec la préservation de la biodiversité puisqu'un peu plus de la moitié des zones naturelles bénéficie d'une protection. Enfin la qualité de l'air est jugée bonne avec un profil du territoire typique des zones rurales

En synthèse, l'évolution du territoire s'inscrit dans des dynamiques et des mutations d'ordre locales, régionales et nationales dont les principaux enjeux sont les suivants :

- Les **évolutions démographiques avec la poursuite du vieillissement** de la population entraînant des évolutions des équilibres générationnels et le développement de migrations au sein du territoire et interterritoriales
- Les **nécessités de transformation des services aux publics** et de la consommation via le numérique, la gestion collective des biens communs et la segmentation accrue des modes de consommations
- La **fragilisation du lien social avec des aggravations de la précarité**, l'affaiblissement des capacités de solidarité nationale et les attentes sur de nouvelles formes de lien et solidarité
- La **mutation des systèmes productifs pour intégrer les transformations nécessaires aux enjeux écologiques**, aux enjeux d'organisation du travail et aux évolutions technologiques
- Enfin la **transformation du rapport à l'espace qu'il s'agisse de la recherche de proximité dans les usages quotidiens**, d'un recentrage sur le logement, de l'artificialisations des sols et d'une mobilité qui doit se décarboner

Aussi notre Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 s'inscrit dans une ambition de développement du territoire qui fait face à l'ensemble de ces mutations en relevant également les défis suivants :

- **Développer de façon cohérente l'attractivité résidentielle et économique du territoire** à travers une politique dynamique et maîtrisée de l'habitat, du logement, de l'activité économique, de l'amélioration du cadre de vie et une offre de services adaptée aux besoins.
- **Améliorer la qualité de vie** en prenant en compte le vieillissement de la population, les niveaux de revenus, les difficultés d'insertion sociale et professionnelle et les disparités territoriales
- **Soutenir l'économie locale et l'emploi**, à travers l'amélioration de l'accueil des entreprises, le développement d'une économie de proximité et de services, le soutien à l'émergence de systèmes alimentaires locaux durables et le développement d'une économie touristique également durable (en lien avec les grands sites d'Albi- Vallée du Tarn et Cordes sur Ciel et les cités médiévales)
- **Amplifier nos démarches de transition écologique et énergétique**, pour devenir un territoire à énergie positive en 2040, en agissant sur la rénovation énergétique du bâti, les mobilités, les déplacements et le développement de la production d'énergie renouvelable, en préservant nos ressources et notre patrimoine naturel

- **S'adapter aux évolutions du climat et rendre le territoire plus résilient** pour se donner les moyens de dépasser les situations de crises et de s'engager dans une vision à plus long terme qui intègre le risque et s'appuie sur les forces et potentialités locales
- **Développer de la cohésion territoriale et renforcer les solidarités par de nouvelles approches de gouvernance**, par la valorisation et le soutien aux initiatives et engagements citoyens par une bienveillance accrue face aux situations sociales défavorisées

2. Présentation des Bourgs-Centres du territoire, et de leur insertion/contribution au projet de territoire

Le Pôle Territorial s'est saisi du nouveau dispositif « Contrat bourg-centre » proposé par la Région pour accompagner les communes concernées dans la préparation de leurs dossiers de pré-candidature et la rédaction du contrat-cadre.

Huit bourgs-centres du territoire ont fait l'objet d'un contrat (ou sont en cours de rédaction).



Le Contrat **Carmaux-Blaye** (CC du Carmausin Ségala

- population municipale 2019 : 12 728 habitants) fût le premier signé sur le territoire, le 18/07/2019. Ce contrat a permis de



mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un projet de revalorisation de l'image de l'agglomération et

d'améliorer la qualité de vie des habitants : Recomposition de l'espace public (valorisation des entrées de ville et des artères commerciales, requalification des places du centre-ville de Carmaux et création de nouveaux cheminements doux...), réalisation d'équipements sportifs et de loisirs (nouveau tennis couvert, réaménagement du stand de tir de Carmaux, modernisation de la base de loisirs de l'Endrévié...) et adaptation des services à la population avec la création d'un nouveau centre de santé à Blaye.

Le contrat de **Valence d'Albigeois** (CC Val 81 – population municipale 2019 : 1299 habitants) a été validé le 11/12/2020. Il est principalement structuré autour de la poursuite des aménagements urbains du cœur de bourg ainsi que de la création de nouveaux services à la population (médiathèque intercommunale, Espace France Services...).



Le contrat de la commune de **Valderiès** (CC Carmausin-Ségala – population municipale 2019 : 840 habitants) a été validé le 10/09/2019. Il prévoit les aménagements urbains de son cœur de bourg ainsi que plusieurs liaisons douces pour relier le centre aux différents équipements. Les services à population sont confortés par la création de nouveaux équipements petite enfance (MAM intercommunale), sport et loisirs.

Sur **Réalmon** (CC Centre Tarn – population municipale 2019 : 3480 habitants) le contrat a été validé le 12/11/2019. La requalification des espaces publics de la bastide et sa ceinture constitue un axe fort du projet communal, consolidée par la rénovation des façades dans le cadre de l'OPAH. La mobilité douce entre le cœur de ville et les équipements structurants est favorisée. L'offre en équipements publics est renouvelée (salle polyvalente) et complétée (construction d'un complexe de maisons pour seniors). Enfin la commune souhaite mettre en valeur le potentiel touristique et commercial du bourg en partenariat avec la communauté de communes.



Le contrat d'**Alban** (CC des Monts d'Alban et Villefranchois – population municipale 2019 : 928 habitants) a été validé le 06/11/2020. Il est articulé autour de dynamiques de requalification des espaces publics, la poursuite de l'OPAH et de l'opération façades, des aménagements sportifs, économiques et touristiques, ou encore la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments publics et des équipements à destination des personnes âgées.

Le bourg-centre de **Villefranche d'Albigeois** (CC des Monts d'Alban et Villefranchois – population municipale 2019 : 1248 habitants), validé le 14/09/2020, a pour objectif de poursuivre les dynamiques en place, notamment l'OPAH et l'opération façade, mais aussi la requalification des espaces publics, la rénovation énergétique du patrimoine public....





A **Montredon-Labessonnié** (CC Centre Tarn - population municipale 2019 : 1987 habitants), le projet de contrat prévoit des actions en matière d'aménagement d'espaces publics en cœur de bourg, de rénovation de façades, de création de logements locatifs, de création d'équipements enfance-jeunesse et sportifs et de dynamisation de l'activité économique et touristique.

Cagnac-les-Mines (CC Carmausin-Ségala - population municipale 2019 : 2578 habitants) travaille actuellement à la rédaction de son contrat qui prévoit la création d'un pôle santé, la rénovation de bâtiments communaux, la création de liaisons douces, la création d'équipements sportifs et des actions de valorisation du patrimoine rural et minier.



L'ensemble des contrats Bourgs-Centre Occitanie du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides participe à la dynamisation et la revitalisation de ces centralités essentielles à leur bassin de vie et à l'équilibre du maillage territorial de centralités et polarités.

Les labellisations « Petites Villes de Demain » avec l'Etat sont venues consolider ce premier travail d'expression d'un projet communal sur 4 communes (Carmaux-Blaye, Réalmont, Alban et Cordes-sur-Ciel).

Le présent CTO aura pour objectifs d'étendre le dispositif Bourgs-Centres Occitanie aux communes éligibles et volontaires sur le territoire (Cordes sur Ciel - Vaour - Saint Benoit de Carmaux - Pampelonne) et de mettre à jour les contrats existants en identifiant les opérations réalisées et les nouveaux projets à venir.

ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, **ancré dans un objectif bas carbone et d'un nécessaire rééquilibrage territorial**. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de notre façon de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, d'habiter la planète.

Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :

1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est **l'alimentation**. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne **santé** des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du **Pacte pour l'Embauche** qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autre part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à **enrichir la vie sociale**.

Ainsi, il promeut **l'égalité d'accès à la culture**, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et la promotion de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international.

Il favorise aussi le **développement des pratiques sportives**, y compris en participant à la construction d'équipements sportifs exemplaires d'un point de vue environnemental et de l'égalité femme-homme. La démarche « Occitanie Ambition 2024 », orientée vers l'excellence sportive et l'accès au sport de tous, implique déjà l'ensemble des acteurs sportifs du territoire.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du **logement**. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés

pour se loger décentement et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit **d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.**

Enfin, il conviendra également d'accompagner les usagers dans le changement des modes de vie, notamment dans leurs habitudes de déplacement, de consommation et de loisirs.

L'offre de mobilité, alternative au tout voiture (train et vélo) à des prix attractifs, est une des réponses. Les commerces qui proposent des produits de terroirs en circuits-courts seront davantage soutenus.

Les **produits touristiques** (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la **Politique de la ville** croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement....

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de **créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.**

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, **le Plan de transformation et de développement prévoit** en premier lieu, le déploiement **de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain**, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail. Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra **d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologique et sociale.**

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.

Dans cette perspective, la Région **soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes**, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. **Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.**

Enfin, **l'Occitanie est également une grande région ouverte sur le bassin méditerranéen** avec 220 kilomètres de rivages, 1,3 million d'habitants permanents (21% de la population régionale sur moins de 2% du territoire), 20 stations balnéaires qui accueillent 8 millions de touristes chaque année, une trentaine de ports de plaisance (30000 anneaux), 3 ports de commerce (Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres), 5200 km² d'aires marines protégées dont un parc naturel marin de 4000 km².

Dans un contexte de changement climatique, de développement économique basé sur l'exploitation des ressources naturelles et de concurrence accrue avec les autres bassins littoraux méditerranéens, **la politique régionale pour la mer et le littoral accompagne la préservation et la restauration des espaces littoraux et maritimes, leurs résiliences face aux risques littoraux, le développement d'une économie bleue durable (filiales d'aujourd'hui : nautisme, halieutique... et de demain : énergie marine renouvelable, biotechnologie...), créatrice de richesses et d'emplois non délocalisables. La Région accompagne également la modernisation et le développement équilibré des stations du littoral et des ports de plaisance.** Cette valorisation des atouts économiques, touristiques, sportifs et du patrimoine naturel et culturel de la mer et du littoral est une richesse pour l'attractivité de l'Occitanie et le bien-être de ses habitants.

Cette ambition maritime de la Région, qui s'est traduite dès 2013 avec la création du **Parlement de la Mer**, a été renforcée par la signature en 2017 du **Plan littoral 21** pour une durée de 10 ans, porté par la Région avec l'Etat et la Caisse des Dépôts, véritable catalyseur de projets.

3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise **une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.**

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de **repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire**, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de **dialogue entre la Région et ses habitants**, à partir de cette même méthode démocratique, en **associant des citoyens à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.**

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux.

Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

Enfin, la Région souhaite renforcer le **réseau des Maisons de ma Région**, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un **guichet d'entrée** pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La montagne représente une part importante de l'Occitanie : les territoires situés en zone massif (Massif central et Pyrénées) couvrent 55% de la superficie de la Région, soit 2055 communes (ou 1 habitant sur 5) réparties sur 12 des 13 départements. Ces territoires sont particulièrement marqués par l'enjeu de l'adaptation au changement climatique et font face dans ces conditions à de nombreux défis liés à la diversification des activités touristiques, à la garantie des services et cadre de vie pour leurs populations et aussi à la protection des milieux.

La Région place sa politique en faveur de la montagne dans le cadre d'une **démarche cohérente et ambitieuse, transversale aux deux massifs**, qui répond aux spécificités de ces territoires, tant au niveau économique, social, du tourisme, que de l'accès à l'éducation et aux services publics, la santé ou la mobilité.

C'est selon cette approche que le **Plan « Montagnes d'Occitanie-Terres de vie »**, a été élaboré en 2018 par la Région en partenariat avec l'Etat et la Banque des Territoires. Ce Plan propose 40 mesures qui s'inscrivent pleinement dans ce nouveau modèle de développement, plus juste et plus durable, conciliant emploi et écologie et s'appuyant sur le potentiel remarquable que représentent la richesse des paysages, des ressources naturelles, les savoir-faire et les spécificités locales. Il ménage une large place à l'innovation et à l'expérimentation. La Région a également installé depuis janvier 2018 un **Parlement de la Montagne**, instance de concertation unique en France, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la montagne.

La Région est par ailleurs partie prenante des politiques contractuelles des massifs et signataire des Contrats Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) pour les Pyrénées et le Massif central. Elle intervient dans ce cadre en mobilisant les dispositifs et moyens financiers régionaux, en cohérence avec les orientations du Plan Montagnes d'Occitanie et les fonds européens dédiés aux massifs.

La région compte **8 Parcs naturels régionaux**, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires.

La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.

ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU TARN VIS-A-VIS DU TERRITOIRE

Le Département intervient afin d'apporter de la solidarité pour tous et soutenir les projets d'aménagement et de développement du territoire. Son action est fondée par l'exigence de défendre et de renforcer notre service public, d'améliorer le quotidien et le cadre de vie des tarnais, de penser les aménagements de demain de façon durable, d'aller vers des bâtiments performants, d'encourager les nouveaux modes de mobilités, d'assurer la sécurité des habitants, et de redonner sa place à la nature en adaptant nos infrastructures et notre mode de vie.

En ce sens, le Département a adopté en 2017, le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Tarn, composé d'un plan d'actions sur 6 ans répondant aux cinq objectifs stratégiques suivants : endiguer le risque de désertification médicale généralisée ; accompagner à l'usage d'internet par le maintien d'une présence et d'une proximité humaines ; développer la mutualisation des moyens ; faciliter les déplacements des personnes peu mobiles ; maintenir une vie commerciale locale.

Afin de favoriser l'accès aux soins et proposer à tous les tarnais une offre de santé durable et de qualité, le Conseil départemental a voté son « Plan Tarn Santé » en 2018, reconduit et renforcé en 2021. Il s'agit d'un engagement et d'un partenariat forts menés avec les acteurs de santé et du territoire pour renforcer l'attractivité du Tarn : coordination des partenaires, coopération avec les acteurs clés, accueil des internes et des soignants, financement des équipements, accompagnement des professionnels de santé et stagiaires souhaitant exercer dans le Tarn, organisation des rencontres, accélération de nouveaux projets de santé... En résumé, le Plan Tarn Santé agit sur plusieurs paramètres cohérents de l'éco-système de santé pour faire du Tarn un territoire toujours plus accueillant, structuré, coordonné, pluriprofessionnel, convivial et responsable.

Plus particulièrement, deux dossiers majeurs pour nos territoires sont conduits en 2022 :

- le projet d'internat pluriprofessionnel sur le site du Bon Sauveur à Albi et l'ambition d'un campus en santé pour le Tarn Nord pour améliorer l'attractivité du territoire et répondre aux besoins accrus des étudiants, des praticiens et des établissements de santé.

- le déploiement du site « docndoc » pour mettre en relation les médecins remplaçants à l'échelle nationale avec les opportunités d'exercice et d'installation dans le Tarn, en valorisant à la fois les pratiques professionnelles et le cadre de vie.

Depuis 2020, le Département a mis en œuvre une série de nouvelles mesures de soutien visant à pallier les différentes pertes liées aux crises sanitaires et climatiques. Il convient d'accompagner en effet l'adaptation de l'agriculture à la transition écologique, en créant les conditions favorables au renouvellement du modèle agricole en faveur d'une agriculture de proximité : agro-écologie, agriculture biologique, Certification Haute Valeur Environnementale, biodiversité culturelle, couverts végétaux, conservation des sols, optimisation du pâturage, limitation des intrants, économies d'énergie, bien-être animal, approvisionnement de la restauration collective et vente directe, soutien aux projets de recherche – développement ..., cela s'est concrétisé en 2022 par des soutiens financiers du Département en investissement et en fonctionnement aux entreprises agricoles et aux organismes d'accompagnement du secteur.

Les politiques départementales en matière de développement touristique répondent aux principales priorités suivantes : promouvoir l'attractivité du Tarn, accompagner les acteurs de la filière, soutenir l'ingénierie touristique et agir en faveur d'un tourisme plus durable.

Le Tarn dispose d'atouts nombreux valorisés à toutes les saisons, aux moyens d'outils tels que la parution du guide du Routard spécial Tarn, le soutien à la montée en gamme des hébergements touristiques tarnais via le Fonds Départemental d'Intervention Touristique doté de 1 M€, le lancement et le développement par Tarn Tourisme de l'application mobile gratuite « Balades & Randos Tarn » pour découvrir près de 300 itinéraires à parcourir à vélo, VTT, à pied ou à cheval...

Aujourd'hui, face à des enjeux d'attractivité et de responsabilité pour conforter le Tarn comme destination de vacances toute l'année, le Département souhaite renforcer l'ancrage du Tarn comme « destination campagne » et s'engager en faveur d'un tourisme plus durable et plus respectueux du vivant. Nous devons en parallèle toujours répondre par des outils efficaces et cohérents d'organisation technique et territoriale.

Ainsi, le Département continuera de soutenir son Comité Départemental du Tourisme dont l'expertise et le savoir-faire numérique sont au service d'une politique de promotion touristique efficace. Il continuera également le développement de sa stratégie de partenariat reconnue avec les offices de tourisme et autres partenaires proposant des actions d'intérêt départemental.

Le Département apporte un soutien financier aux communes et aux intercommunalités pour les accompagner dans le développement de projets liés à la transition écologique, à l'attractivité du territoire et à l'amélioration du cadre de vie et favoriser la qualité du service public de l'eau et sa prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire.

Ainsi, en 2021, le Département a reconduit ses politiques territoriales pour une nouvelle période triennale (2021-2023), ce qui a conduit au soutien de plus de 700 projets pour un montant total d'aides de 14 M€ en intégrant nos interventions en matière d'eau.

Le Département a agi pour offrir à ses aînés des conditions d'accueil agréables et épanouissantes ; ainsi en 2021, 1,2 M€ ont été investis pour l'amélioration des EPHAD.

En 2022, le Département poursuit sa dynamique de soutien aux investissements publics et d'intérêt départemental car l'avenir de notre territoire se prépare dès à présent. Son

intervention s'inscrit dans le cadre du fonds de développement territorial (FD1) qui constitue l'un de ses outils financiers majeurs. Il permet également de soutenir des investissements de porteurs de projets autres (associations...).

Dans cette optique, en 2022, le Département a choisi de compléter ses dispositifs par l'adoption de **4 nouvelles fiches d'interventions règlementaires qui s'articuleront autour de 4 enjeux prioritaires :**

- Solidarité humaine : en favorisant la cohésion sociale et en assurant l'équité.
- Attractivité territoriale
- Adaptation aux changements climatiques
- Modernisation et adaptation des logements solidaires et inclusifs

Il poursuit son engagement en adoptant de nouvelles mesures au titre de son plan climat. De nouvelles dispositions viendront prochainement compléter l'ensemble des interventions ci-dessus.

ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE ALBIGEOIS & BASTIDES

6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le Contrat Territorial Occitanie est un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

TABLEAUX A COMPLETER PAR CHAQUE PARTENAIRE

⇒ **S'adapter au changement climatique**

Stratégie de référence de la Région	Stratégie de référence du Département	Stratégie(s) de référence du territoire et des collectivités locales concernées	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE ALBIGEOIS & BASTIDES
<p>Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC.</p> <p>Objectifs :</p> <p>1 Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts</p>	<p>Intervention départementale dans le cadre du dispositif « Actions d'adaptation au changement climatique » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire revenir « la nature et la biodiversité en ville », - Economiser les énergies et développer les 	<p>Projet de Territoire</p> <p>Objectif stratégique à l'échelle du PETR : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire</p> <p>Mesure 15 : Accompagner la transition agricole et forestière et encourager le stockage de carbone</p>	<p>Mesure 15 : Accompagner la transition agricole et forestière et encourager le stockage de carbone - diminuer les émissions de gaz à effet de serre, valoriser les ressources énergétiques locales à disposition du secteur agricole et forestier (méthanisation, bois énergie, solaire ...),</p>

<p>2 Aménager et Réparer dans la perspective du CC</p>	<p>énergies renouvelables,</p> <p>Plan départemental « un arbre un collégien » destiné à contribuer à l'adaptation au changement climatique (création d'îlots de fraîcheurs, valorisation des délaissés routiers, arboretums adaptés au changement climatique</p> <p>Politique Education à l'Environnement et au Développement Durable (programme Eco collèges 81 , Accord-cadre avec l'inspection académique en faveur de l'EDD, soutien programme CPIE des Pays Tarnais) visant à la compréhension des enjeux et à l'accompagnement des changements de comportements individuels et collectifs.</p> <p>Adoption du Plan Climat</p>	<p>Mesure 16 : Préserver les ressources naturelles et la biodiversité</p> <p>PCAET des EPCI</p> <p><u>Axe Stratégique n°2</u> S'inscrire une démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS.) en contribuant à l'ambition régionale REPOS de l'Occitanie et en veillant à s'adapter aux évolutions actuelles et futures du climat</p> <p><u>Axe Stratégique n°3</u> Accompagner la transition agricole, forestière et alimentaire</p>	<p>les stocks de carbone, - s'adapter aux évolutions du climat et réduire sa vulnérabilité, permettre le maintien d'exploitations agricoles....</p> <p>Mesure 16 : Préserver les ressources naturelles et la biodiversité - Préserver la ressource en eau, enjeu majeur du territoire : comment l'économiser, comment l'utiliser de la manière la plus efficace possible selon une éco-conditionné des usages, comment la garder (type de pratiques agricoles et modalités d'irrigation, ...). - Préserver la biodiversité et sensibiliser les opérateurs / maitres d'ouvrage publics et privés à ces enjeux</p>
--	--	---	---

⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

Stratégie de référence de la Région	Stratégie de référence du Département	Stratégie(s) de référence du territoire et des collectivités locales concernées	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE ALBIGEOIS & BASTIDES
<p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</p> <p>Objectifs :</p> <p>1 Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames</p> <p>2 Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement</p>	<p>Intervention départementale dans le cadre du dispositif « Actions d'adaptation au changement climatique » :</p> <p>- Favoriser les mobilités douces (piétonnes et cyclables) avec des matériaux</p>	<p>Projet de Territoire</p> <p>Objectif stratégique à l'échelle du PETR : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire</p> <p>Mesure 15 : Accompagner la transition agricole et forestière et encourager le stockage de carbone</p> <p>Mesure 16 : Préserver les ressources</p>	<p>Mesure 15 : Accompagner la transition agricole et forestière et encourager le stockage de carbone - diminuer les émissions de gaz à effet de serre, valoriser les ressources énergétiques locales à disposition du secteur agricole et forestier</p>

<p>plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville 3 Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature 4 gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs 5 prévention et la réduction des risques d'inondation 6 préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.</p>	<p>respectueux de l'environnement</p> <p>Mise en œuvre du schéma départemental des espaces naturels du Tarn (2020-2026)</p> <p>Mise en œuvre de plans de gestions sur les espaces naturels sensibles propriétés du Département</p> <p>Gestion de la biodiversité cultivée (conservatoire départemental d'espèces fruitières et vignes anciennes, forêts départementales)</p> <p>Reconduction des conventions de soutien d'étiage du plan de gestion du bassin du Tarn dont le Département est maître d'ouvrage</p> <p>Membre statutaire de l'Association interdépartementale de la gouvernance de l'eau sur le bassin Tarn Aveyron</p> <p>Ingénierie technique et financière départementale sur l'ensemble du Tarn au titre de la solidarité territoriale, en matière d'eau potable, d'assainissement, de mission GEMAPI</p> <p>Gestion du Réseau de Suivi des écosystèmes aquatiques des cours d'eau patrimoniaux du Tarn</p>	<p>naturelles et la biodiversité</p> <p>SCOT CSCC Axe 2 : Favoriser le développement de modes d'habiter diversifiés et durables Axe 4 : Bâtir le projet de SCoT en s'appuyant sur les équilibres agri-environnementaux</p> <p>SCOT GA Axe 1 : Aménager harmonieusement le territoire Axe 2 : Préserver et valoriser les ressources environnementales, patrimoine d'aujourd'hui et de demain</p>	<p>(mécanisme, bois énergie, solaire ...),</p> <ul style="list-style-type: none"> - préserver et renforcer les stocks de carbone, - s'adapter aux évolutions du climat et réduire sa vulnérabilité, permettre le maintien d'exploitations agricoles... <p>Mesure 16 : Préserver les ressources naturelles et la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver la ressource en eau, enjeu majeur du territoire : comment l'économiser, comment l'utiliser de la manière la plus efficace possible selon une éco-conditionné des usages, comment la garder (type de pratiques agricoles et modalités d'irrigation, ...). - Préserver la biodiversité et sensibiliser les opérateurs / maitres d'ouvrage publics et privés à ces enjeux
--	--	---	---

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

Stratégie de référence de la Région	Stratégie de référence du Département	Stratégie(s) de référence du territoire et des	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
-------------------------------------	---------------------------------------	--	------------------------------------

		collectivités locales concernées	ALBIGEOIS & BASTIDES
<p>Trajectoire Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire.</p> <p>Objectifs :</p> <p>1 A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable</p> <p>2 Déconnection entre croissance économique et consommation de matières premières</p> <p>3 Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010)</p>	<p>Réflexion engagée sur la production d'hydroélectricité à partir d'ouvrages hydrauliques exploités par le Département</p> <p>Animation de la « foire à la récup » annuelle favorisant la valorisation des acteurs engagés dans l'économie circulaire des biens</p> <p>Politique Education à l'Environnement et au Développement Durable (programme Eco collèges 81 , Accord-cadre avec l'inspection académique en faveur de l'EDD, soutien programme CPIE des Pays Tarnais) visant à la compréhension des enjeux et à l'accompagnement des changements de comportements individuels et collectifs.</p>	<p>Projet de Territoire</p> <p>Objectif stratégique à l'échelle du PETR : Soutenir l'économie locale et l'emploi</p> <p>Mesure 9 :</p> <p>Favoriser l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire</p> <p>Mesure 10 : Développer les circuits courts et l'autonomie alimentaire du territoire</p> <p>PCAET des 5 EPCI</p> <p>Objectif stratégique commun. Axe 2 : S'inscrire une démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS.) en contribuant à l'ambition régionale REPOS de l'Occitanie et en veillant à s'adapter aux évolutions actuelles et futures du climat</p> <p>Projet Alimentaire Territorial</p> <p>Objectif stratégique à l'échelle du PETR : Développer les circuits courts</p>	<p>Mesure 9 :</p> <p>Favoriser l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer de nouvelles filières et activités sur le territoire - Renforcer la résilience du territoire en limitant sa dépendance aux flux de ressources entrants - Renforcer l'attractivité du territoire pour l'installation de nouvelles entreprises ; - Créer des emplois locaux - Créer du lien social et initier de nouvelles coopérations entre les entreprises - Concrétiser le développement durable - Réduire l'impact environnemental des activités économiques - Valoriser l'entreprenariat collectif pour donner accès à de nouveaux services et créer du lien social <p>Mesure 10 : Développer les circuits courts et l'autonomie alimentaire du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la construction de nouvelles relations de proximité : entre producteurs, distributeurs locaux, transformateurs et restauration collective, consommateurs et convives. - Accompagner techniquement les différents acteurs de la chaîne (producteurs, distributeurs, restauration collective...) pour introduire et mieux valoriser les produits locaux - Mobiliser du foncier pour faciliter l'installation en circuits courts alimentaires (fruits et légumes notamment)

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

Stratégie de référence de la Région	Stratégie de référence du Département	Stratégie(s) de référence du territoire et des collectivités locales concernées	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE ALBIGEOIS & BASTIDES
<p>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » et Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous »</p>	<p>Plan TARN SANTE</p> <p>Intervention départementale dans le cadre dispositif « Villes et villages d’avenir » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l’offre locative en faveur des publics vulnérables - Développer des lieux de rencontre, d’échange et d’espaces collaboratifs - Maintenir la présence de services de santé <p>(Participation à l’animation de) Mise en œuvre de la CDESI et du PDESI</p> <p>Animation de l’accord cadre randonnée fondé sur les activités de pleine nature dans le Tarn</p> <p>Mise en œuvre de l’application « Tarn Pleine Nature »proposant l’offre des SID et autres activités pleines nature dans le Tarn labellisées et inscrites dans le PDIPR</p> <p>Mise en œuvre du Plan départemental de lutte contre les perturbateurs endocriniens</p>	<p>Projet de Territoire</p> <p>Objectif stratégique à l’échelle du PETR : Développer l’attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie</p> <p>Mesure 3 : Développer et adapter les services et équipements aux besoins de la population et des nouveaux arrivants</p> <p>Mesure 4 : Améliorer l’offre de soins et son accessibilité à tous</p> <p>Mesure 5 : Développer et soutenir une offre culturelle pour tous</p> <p>Projet Alimentaire Territorial</p> <p>Objectif stratégique à l’échelle du PETR : Développer les circuits courts</p>	<p>Mesure 3 : Développer et adapter les services et équipements aux besoins de la population et des nouveaux arrivants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l’accueil de jeunes ménages actifs avec des enfants - Développer et adapter les services et les équipements (notamment sportifs) aux besoins de la population dont les jeunes ménages (enfance-jeunesse) - Adapter les services et les équipements personnes âgées aux besoins de cette population - Mieux organiser l’accueil et l’information à la population - Contribuer au maintien des services de proximité - Accompagner l’adaptation de l’offre de services artisanale et commerciale à l’évolution des besoins et des modes de consommation <p>Mesure 4 : Améliorer l’offre de soins et son accessibilité à tous</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter et maintenir une offre de services de santé de qualité - Faciliter l’accueil des professionnels de santé - Mettre les usages numériques aux services des besoins de santé de la population <p>Mesure 5 : Développer et soutenir une offre culturelle pour tous</p>

	<p>Politique Education à l'Environnement et au Développement Durable (programme Eco collèges 81 , Accord-cadre avec l'inspection académique en faveur de l'EDD, soutien programme CPIE des Pays Tarnais) visant à la compréhension des enjeux et à l'accompagnement des changements de comportements individuels et collectifs.</p>		<p>Développement rayonnement culturel du territoire - Coordonner et soutenir les dynamiques culturelles en lien avec les communautés de communes - Diffuser l'offre culturelle et en améliorer l'accès pour tous les habitants - Favoriser le développement culturel et la présence artistique dans les territoires - Permettre la valorisation et l'appropriation par les habitants de leurs patrimoines matériels et immatériels - Promouvoir les nouveaux usages du numérique au service de la connaissance et de la transmission de la culture</p>
--	---	--	---

⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**

Stratégie de référence de la Région	Stratégie de référence du Département	Stratégie(s) de référence du territoire et des collectivités locales concernées	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE ALBIGEOIS & BASTIDES
<p>Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche</p>	<p>Soutenir l'emploi Tarnais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En agissant sur les métiers en tension - Par des actions pour le retour à l'emploi des publics précaires - En levant les freins pour le retour vers l'emploi - En soutenant l'insertion par l'activité économique - Avec des partenariats avec les consulaires (agriculture, artisanat, commerce) 	<p>Projet de Territoire Objectif stratégique à l'échelle du PETR : Soutenir l'économie locale et l'emploi</p> <p>Mesure 7 : Améliorer l'attractivité et le développement des zones d'activités</p> <p>Mesure 8 : Soutenir l'activité commerciale des centres bourgs</p>	<p>Mesure 7 : Améliorer l'attractivité et le développement des zones d'activités - Renforcer l'attractivité des zones existantes et améliorer l'image du territoire - Aménager les zones inscrites au STIE (Schéma Territorial des Infrastructures Economiques) pour accompagner le développement des entreprises - Valoriser le potentiel de développement de certaines friches industrielles - Créer des emplois locaux</p> <p>Mesure 8 :</p>

			<p>Soutenir l'activité commerciale des centres bourgs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au maintien des services essentiels dans les bourgs et renforcer le tissu commercial en centre urbain ; - Accompagner les projets multiservices notamment ceux en lien avec des productions locales de qualité ; - Créer des emplois locaux
--	--	--	---

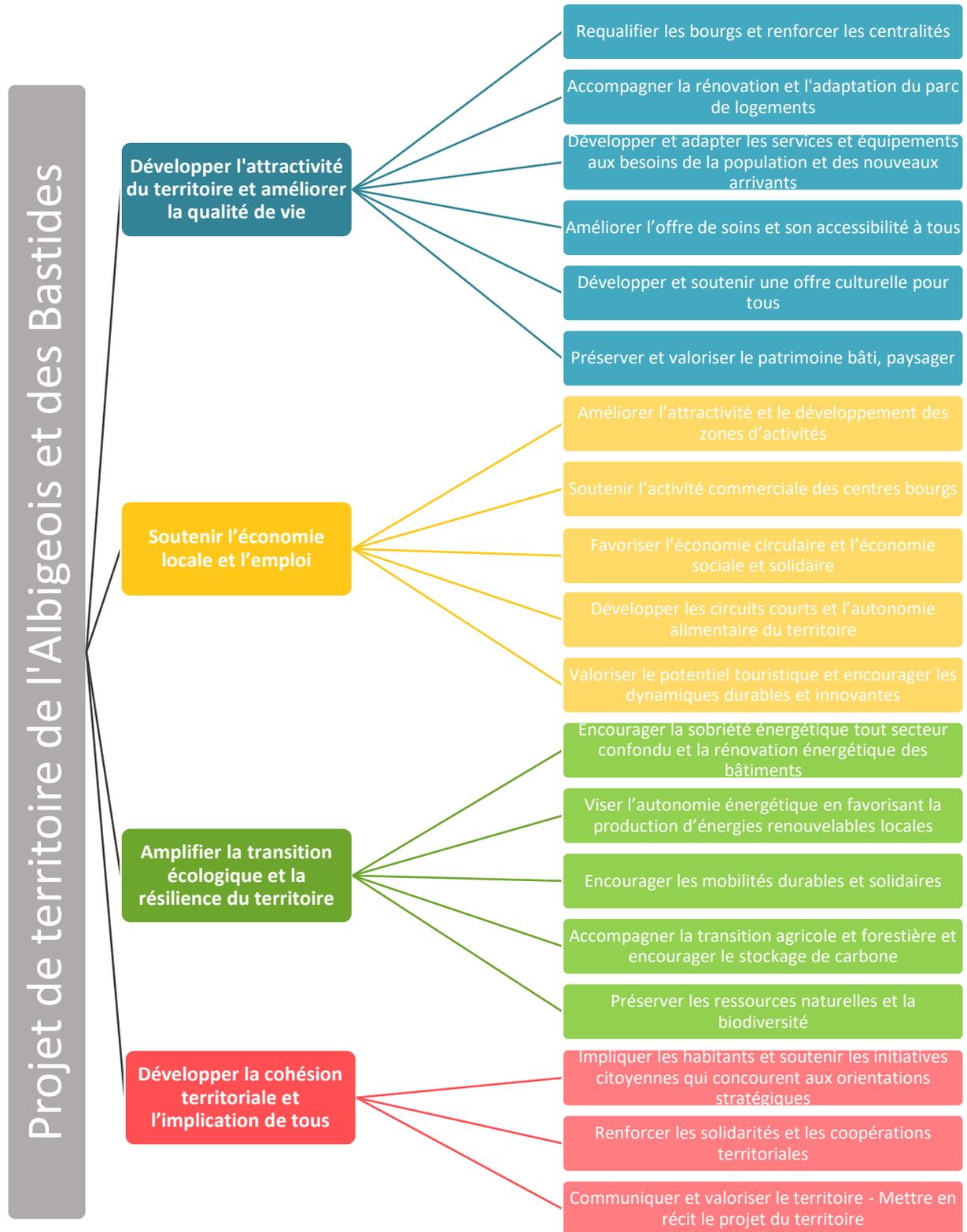
⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

Stratégie de référence de la Région	Stratégie de référence du Département	Stratégie(s) de référence du territoire et des collectivités locales concernées	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE ALBIGEOIS & BASTIDES
Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, SRADDET Occitanie 2040, Stratégie régionale Emploi-Croissance	<p>Intervention départementale dans le cadre du dispositif « Villes et villages d'avenir » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les services et les équipements publics - Développer l'attractivité et revitaliser des centres anciens - Développer les équipements culturels et sportifs - Résorption et reconversion des friches industrielles et urbaines - Mise en valeur du patrimoine <p>Plan Tarn à vélo définissant les objectifs et axes stratégiques des voies vertes et pistes cyclables sur le Tarn, soit sous maîtrise d'ouvrage départementale, soit</p>	<p>Projet de Territoire</p> <p>Objectif stratégique à l'échelle du PETR : Développer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie</p> <p>Mesure 1 : Requalifier les bourgs et renforcer les centralités</p> <p>Mesure 8 : Soutenir l'activité commerciale des centres bourgs</p> <p>Objectif stratégique à l'échelle du PETR : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire</p> <p>Mesure 14 : Encourager les mobilités durables et solidaires</p>	<p>Mesure 1 : Requalifier les bourgs et renforcer les centralités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le cadre de vie des habitants par le biais d'un traitement qualitatif des espaces publics - Développer de nouvelles formes d'aménagement et de traitement des espaces publics (solutions fondées sur la nature, dé-imperméabilisation...) - Développer l'attractivité résidentielle et touristique des villes et centres-bourgs - Valoriser et conforter les équipements publics, les commerces et les services - Limiter l'usage de la voiture pour les petits déplacements en aménageant des liaisons douces en agglomération <p>Mesure 8 : Soutenir l'activité commerciale des centres bourgs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au maintien des services essentiels dans les bourgs et renforcer le tissu

	<p>en accompagnement des maîtres d'ouvrages publics compétents</p> <p>Mise en œuvre de la CDESI et du PDESI</p> <p>Animation de l'accord cadre randonnée fondé sur les activités de pleine nature dans le Tarn</p>		<p>urbain ;</p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagner les projets multiservices notamment ceux en lien avec des productions locales de qualité ;- Créer des emplois locaux <p>----</p> <p>Objectif stratégique à l'échelle du PETR : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire</p> <p>Mesure 14 :</p> <p>Encourager les mobilités durables et solidaires</p> <ul style="list-style-type: none">- Réduire les déplacements- Diminuer les impacts environnementaux des déplacements- Développer les modes de déplacements doux (pistes cyclables, piétons...) et les alternatives à la voiture individuelle- Développer les transports en commun et l'articulation des différents modes sur un même lieu- Soutenir les initiatives citoyennes et collectives
--	--	--	--

6.2 - Enjeux et objectifs stratégiques partagés

La concertation et la co-construction du projet de territoire a permis d'identifier 4 orientations stratégiques accompagnées de 19 mesures opérationnelles :



6.3 - Le Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 : déclinaison de la feuille de route stratégique du Contrat Territorial Occitanie

Le Contrat Territorial Occitanie, en application de cette feuille de route stratégique, pré-identifie la liste indicative et prévisionnelle des projets structurants prioritaires pour la période 2022-2028. Il précise la déclinaison sur le territoire, des différents Plans d'action régionaux : Plan Littoral, Plan « Montagnes d'Occitanie, Terre de Vie », Plan Canal du Midi, Grands Sites Occitanie...

Cette liste prendra la forme d'un **Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements** (Annexe 1) qui identifie et met en perspective :

1. Pour le territoire :

- Les **grands équipements** pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de **projets d'intérêt local** devant être menés sur la période 2022-2028.
- Les projets de **renouvellement urbain** et les projets résultant des **Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028** qui sont parties intégrantes du présent contrat.
-

2. Pour la Région :

- **Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).**

Le Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements pré-identifie les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.

Par ailleurs, il précise la déclinaison sur le territoire, des différents Plans d'action régionaux : Plan Littoral, Plan « Montagnes d'Occitanie, Terre de Vie », Plan Canal du Midi, Grands Sites Occitanie...

Le PPPI 22-28 est une liste indicative : ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12)
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU TARN DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Notre intervention s'inscrira notamment dans le cadre de notre fonds de développement territorial (FDT) qui constitue l'un des outils financiers majeurs du Département. Il permet également de soutenir des investissements de porteurs de projets autres comme les associations.

Les aides départementales, au titre du FDT, s'inscrivent dans des axes et des mesures :

- Axe 1 Mesure 1 permet d'accompagner les communes de moins de 2 000 habitants dans leurs projets d'investissement
- Axe 1 Mesure 3 et Axe 2 Mesure 2 permet d'accompagner les communes, syndicats, regroupements communaux ou intercommunaux dans leurs projets d'études préalables aux projets d'investissement
- Axe 3 contrats Atouts Tarn : permet d'accompagner les communes, les associations et les intercommunalités dans leurs projets d'investissement.
- Le FDT Axe 4 mesure 4 afin d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la rénovation du patrimoine rural non protégé (PRNP)

Mais aussi des thématiques :

- Action Villes et Villages d'avenir ; développer l'attractivité et revitaliser des centres anciens, développer les services et les équipements publics, développer des lieux de rencontre, d'échange et d'espaces collaboratifs, maintenir la présence de services de santé, développer les équipements culturels et sportifs.
- Action en faveur de l'Habitat Solidaire et Innovant ; en aidant les communes de moins de 2 000 habitants à améliorer l'offre locative et à créer, outre de l'habitat très social, des habitats innovants, adaptés à l'âge, au handicap ou en faveur de jeunes adultes ou de publics vulnérables.
- Action d'adaptation au changement climatique ; agir en faveur de la transition énergétique et écologique de nos territoires, s'adapter au dérèglement climatique, faire revenir « la nature et la biodiversité en ville ».
- La mobilité :
 - Participations départementales pour les travaux de rénovation des routes départementales.
 - Répartition du produit des amendes de police
 - Aide à la voirie d'intérêt local : inciter les investissements de voirie, portés par les collectivités publiques, afin que le réseau routier secondaire tarnais offre aux usagers de la sécurité et un bon confort routier.

Dans le cadre de ces contrats, le Département mobilise également son dispositif d'intervention départementale en faveur des mutations et du développement des territoires. Il s'agit d'accompagner les trois pôles d'équilibre territoriaux et ruraux du territoire afin d'assurer l'animation et la coordination des contrats Atouts-Tarn et plus particulièrement des actions soutenues dans le cadre du Fonds de Développement territorial et afin de les accompagner dans des actions à poursuivre ou à identifier et en lien avec nos priorités départementales.

ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
-

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragées.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, **à l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, en particulier dans le cadre de la démarche « Territoire d'innovation pour un aménagement durable » inscrite au PACTE VERT et lancée à l'été 2021 pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le territoire Albigeois et Bastides est particulièrement concerné par :

Programmes spécifiques à préciser par le territoire

**ATI FEDER-FSE + (OS5)
LEADER**

Axe 10 FEDER Midi-Pyrénées « Politique de la ville »...)

En tant qu'autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER/FSE+ Occitanie 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de

demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER**, dont la structure porteuse est LE Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides,
- **Au titre de l'Objectif Stratégique 5 (OS5) du FEDER**,

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre, du Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire du Pole Territorial de l'Albigeois et des bastides.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- D'approuver le Contrat Cadre et le Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 avant leur validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- D'identifier et sélectionner (notamment au regard de leur maturité et du référentiel du Pacte Vert) les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans chaque Programme Opérationnel annuel,
- D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement et le Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028.
- De fixer, de manière annuelle, la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale sur le territoire,
- De procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat.

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat.

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.

3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.

Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.

L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée mise en place dans chaque territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU POLE TERRITORIAL ALBIGEOIS ET BASTIDES

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

Pour les territoires ruraux :

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention. Le territoire devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

Pour tous les territoires :

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 12 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS

Comme indiqué à l'article 6.2, le Contrat Territorial Occitanie pré-identifie la liste indicative des projets structurants prioritaires à réaliser sur la période 2022-2028, conformément à la feuille de route stratégique fixée par le Contrat.

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements

ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- **Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux** du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- **Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,**
- **Garantir la solidarité et la soutenabilité financières** des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, **dans sa première version fin janvier,**
- Il fera l'objet d'un **dialogue de gestion dans le courant du 1^{er} trimestre,** pour une **validation au plus tard à la fin** du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- L'aide et son montant définitif accordé ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

/!\ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Réorienter les stratégies des cofinanceurs si nécessaire.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

Mention sera faite par le PETR de l'Albigeois et des Bastides de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à _____ , le _____

Mme Carole DELGA
Présidente du Conseil régional
Occitanie

M. Jean-Luc ESPITALIER
Président du PETR Albigeois
et Bastides

M. Christophe RAMOND
Président du Conseil
Départemental Tarn

M. Bernard ANDRIEU
CC du Cordais et du Causse,

M. Didier SOMEN
CC Carmausin Ségala

M. Guy GAVALDA
CC Val 81

M. Jean-Luc ESPITALIER
CC des Monts d'Alban et Villefranchois

M. Jean-Luc CANTALOUBE
CC Centre Tarn

ANNEXES

- 1/ Le Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements (PPI) 2022-2028
- 2/ Les fiches mesures
- 3/ Le projet de territoire développé
- 4/ Convention territoriale entre le PETR et les EPCI
- 5/ Bilan CTO 2018-2021
- 6/ Les schémas opérationnels en cours.
- 7/ Calendrier d'élaboration et résumé de la concertation
- 8/ Tout document considéré comme utile en annexe du présent contrat cadre (ex. fiches mesures)

ANNEXE 1

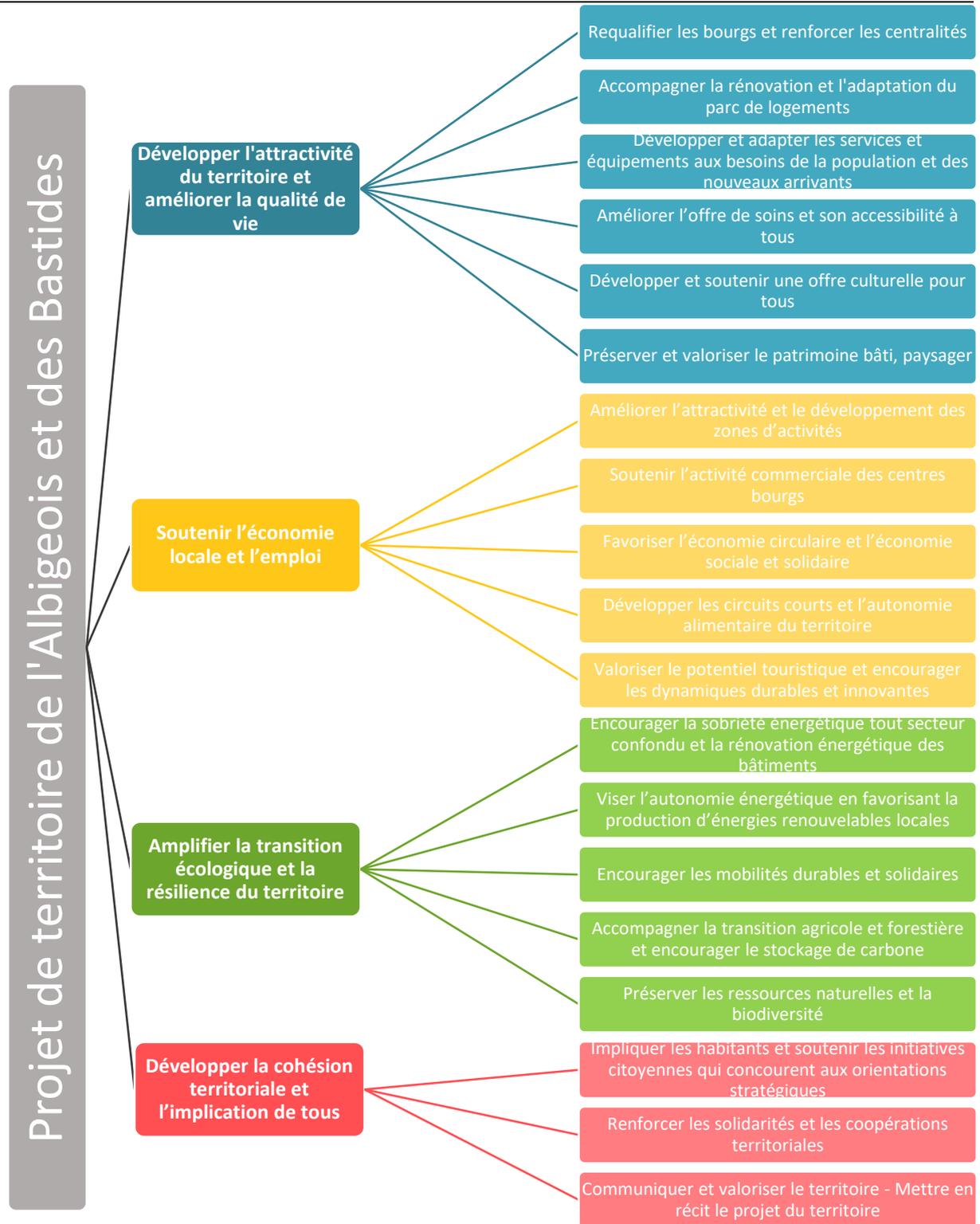
**CONTRAT TERRITORIAL Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2022-2028
 Territoire de XXXX**

Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028

Projets	Objectif stratégique	Localisation du projet	Maitrise d'ouvrage		Territoire à enjeux particuliers (BC, QPV, GSO, montagne, littoral...)	Coût Total du Projet (à titre indicatif)	Phasage du projet						
							2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1 XXX													
2 XXX													
3 XXX													
Total enjeu 1 –													
1 XXX													
2 XXX													
3 XXX													
4 XXX													
Total enjeu 2 –													
1 XXX													
2 XXX													
3 XXX													
Total enjeu 3 –													
TOTAL													

ANNEXE 2

Objectifs stratégiques et fiches mesures



Développer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie

ENJEUX
<ul style="list-style-type: none">- Développer de façon cohérente l'attractivité résidentielle et économique du territoire à travers une politique dynamique et maîtrisée de l'habitat, du logement, de l'activité économique, de l'amélioration du cadre de vie et une offre de services adaptée aux besoins.- Améliorer la qualité de vie en prenant en compte le vieillissement de la population, les niveaux de revenus, les difficultés d'insertion sociale et professionnelle et les disparités territoriales
MESURES
<ul style="list-style-type: none">- Mesure 1 : Requalifier les bourgs et renforcer les centralités- Mesure 2 : Accompagner la rénovation et l'adaptation du parc de logements- Mesure 3 : Développer et adapter les services et équipements aux besoins de la population et des nouveaux arrivants- Mesure 4 : Améliorer l'offre de soins et son accessibilité à tous- Mesure 5 : Développer et soutenir une offre culturelle pour tous- Mesure 6 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti, paysager
INDICATEURS A SUIVRE
Dynamique démographique (INSEE)
Nombre de rénovation du parc de logements publics (Programmation opérationnelle CTO, CRTE)
Consommation foncière (SCOT)
Taux de chômage (INSEE)
Nombre de commerces de proximité (INSEE)
Ratio médecins / 10 000 habitants (ARS)

Mesure 1 : Requalifier les bourgs et aménager des espaces publics durables	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le cadre de vie des habitants par le biais d'un traitement qualitatif des espaces publics - Développer de nouvelles formes d'aménagement et de traitement des espaces publics (solutions fondées sur la nature, dé-imperméabilisation...) - Développer l'attractivité résidentielle et touristique des villes et centres-bourgs - Valoriser et conforter les équipements publics, les commerces et les services - Limiter l'usage de la voiture pour les petits déplacements en aménageant des liaisons douces en agglomération
Partenaires	Etat (Préfecture, DDT, DREAL), Région (CTO) , Département, CAUE 81, ADEME, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation des dispositifs Petites Villes de Demain et des contrats Bourgs-Centres Occitanie - Suivi des dispositifs d'intervention des partenaires financeurs - Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées - Mise à disposition : chef de projet habitat-urbanisme - Sollicitation ponctuelle ingénierie ANCT
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des dispositifs « petites villes de demain » et des contrats « bourgs-centres Occitanie » - Appui à l'élaboration de schémas d'aménagement des espaces publics au niveau intercommunal - Recensement et accompagnement des projets communaux avec les communautés de communes concernées - Organisation de visites et de journées d'échange d'expériences
PACTE VERT	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux contrats bourg centre : - Nombre d'opérations de désimperméabilisation des espaces publics

Mesure 2 : Accompagner l'adaptation et les évolutions du parc de logements	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la capacité d'accueil locatif des villes et centres-bourgs, notamment dans les centres anciens - Accompagner la rénovation du parc de logements communaux : mise aux normes du confort, aménagement, performance énergétique, accessibilité... - Développer le marché local de la rénovation du bâti ancien - Accompagner la qualification des entreprises locales du bâtiment
Partenaires	<p>Région, Département, Etat, CAUE 81, ADIL, ANAH, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerces et d'Industries, Syndicat Professionnels (CAPEB, FFB...), SDET, , CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn</p>
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Suivi des dispositifs d'intervention des partenaires financeurs - Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées - Mise à disposition : chef de projet habitat-urbanisme
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation et accompagnement des communes pour la rénovation du parc de logements communaux - Suivi-évaluation des OPAH en cours en partenariat avec les communautés de communes concernées - Participation aux animations territoriales du Guichet Unique de la Rénovation – Participation aux actions de la SCIC REHAB
PACTE VERT	<ul style="list-style-type: none"> - S'adapter au changement climatique - Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive - Préserver et développer des emplois de qualité - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements communaux rénovés ou créés : - Animation pour l'émergence d'un Pôle Territorial de Coopération Economique autour des enjeux de l'Habitat

Mesure 3 : Développer et adapter les services et équipements aux besoins de la population et des nouveaux arrivants

Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accueil de jeunes ménages actifs avec des enfants - Développer et adapter les services et les équipements (notamment sportifs) aux besoins de la population dont les jeunes ménages (enfance-jeunesse) - Adapter les services et les équipements personnes âgées aux besoins de cette population - Mieux organiser l'accueil et l'information à la population - Contribuer au maintien des services de proximité - Accompagner l'adaptation de l'offre de services artisanale et commerciale à l'évolution des besoins et des modes de consommation
Partenaires	<p>Région, Département, Etat, CAF-MSA, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre Tarn</p>
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées - Mise à disposition : chef de projet habitat-urbanisme
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les atouts du territoire en matière d'accueil de population (communication, site internet...) - Accompagnement des projets des collectivités (communes et intercommunalités) : structures d'accueil enfance-jeunesse, maisons et relais de services publics, espaces sociaux ou associatifs, équipements sportifs ou de loisirs d'intérêt communautaire, commerces multi-services, maisons partagées, tiers-lieux, espace coworking... - Mobilisation des réseaux associatifs et des habitants dans la définition des projets et la gestion participative des équipements - Organisation de rencontres de porteurs de projets, voyage d'études, retour d'expériences - Soutenir et expérimenter de nouveaux dispositifs : l'aide aux aidants, maintien à domicile des personnes âgées, ...
PACTE VERT	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la santé et le bien-être des habitants - Préserver et développer des emplois de qualité - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements communaux rénovés ou créés : - Animation pour l'émergence d'un Pôle Territorial de Coopération Economique autour des enjeux de l'Habitat

Mesure 4 : Améliorer l'offre de soins et son accessibilité à tous	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter et maintenir une offre de services de santé de qualité - Faciliter l'accueil des professionnels de santé - Mettre les usages numériques aux services des besoins de santé de la population
Partenaires	<p>Région, Département, ARS, Facultés de Médecine, CPAM, FORMS (Fédération des Maisons de Santé), les professionnels de santé du territoire dont ceux des 3 CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) suivantes : CPTS de Centre Tarn, CPTS du Grand Gaillacois, CPTS du Grand Albigeois (en phase de création). CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn</p>
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » - Mobilisation du programme Leader - Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées - <u>Mise à disposition : chargé de mission programme Leader</u>
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des projets des communautés de communes : diagnostics locaux, études de besoins, projets de maisons de santé pluridisciplinaires, - Mettre en place des projets de santé territorialisés : contrats locaux de santé - Engager une politique dynamique d'accueil de professionnels de santé : actions de promotion du territoire (marketing territorial), expérimentation de dispositifs d'accueil de professionnels de santé en lien avec les équipements d'accueil en place ou en projet (maisons de santé pluridisciplinaires, maisons ou permanences médicales) ... - Expérimenter l'introduction des nouvelles technologies « e-santé » : télésanté, télé-médecine, voire domo-médecine
PACTE VERT	Améliorer la santé et le bien-être des habitants
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de professionnels médicaux sur le territoire - Nombre de nouvelles maisons de la santé ou médicales

Mesure 5 : Développer et soutenir une offre culturelle pour tous

Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le rayonnement culturel du territoire - Coordonner et soutenir les dynamiques culturelles en lien avec les communautés de communes - Diffuser l'offre culturelle et en améliorer l'accès pour tous les habitants - Favoriser le développement culturel et la présence artistique dans les territoires - Permettre la valorisation et l'appropriation par les habitants de leurs patrimoines matériels et immatériels - Promouvoir les nouveaux usages du numérique au service de la connaissance et de la transmission de la culture
Partenaires	DRAC, Région , Département, ADDA 81, Scène Nationale d'Albi, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées - Mobilisation du DLA en appui à la mise en place de collectifs d'acteurs - Mobilisation des chargés de mission culture des communautés de communes (Carmausin-Ségala, Centre Tarn, Monts Alban –Villefranchois, Cordais et Val 81) - Mise à disposition : chargé de mission programme Leader
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux projets de développement culturel des communautés de communes et communes - Appui à la valorisation du patrimoine culturel, en prenant en compte les cultures « populaires » et la culture occitane dans les actions de développement culturel - Appui à la mise réseau et soutien aux démarches collectives des acteurs culturels en lien avec les projets des communautés de communes - Promotion des initiatives et évènements (en lien avec tourisme et commerce local)
PACTE VERT	Améliorer la santé et le bien-être des habitants Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de médiathèques

Mesure 6 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti et paysager	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Protection et mise en valeur du patrimoine bâti et paysager du territoire - Sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquable - Qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville
Partenaires	Région, Département, CAUE, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées - Mise à disposition : chef de projet Aménagement - Urbanisme
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des contrats Bourgs-Centres Occitanie et des opérations façades - Accompagnement des collectivités dans la mise en valeur et les démarches de reconnaissance ; - Réflexion sur des démarches territoriales : inventaire du patrimoine, Pays d'art et d'histoire, patrimoine industriel... - Poursuite d'une coopération autour de la valorisation du viaduc de Tanus pour un classement UNESCO
PACTE VERT	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations de sauvegarde / mise en valeur du patrimoine

Soutenir l'économie locale et l'emploi

ENJEUX
<ul style="list-style-type: none">- Soutenir l'économie locale et l'emploi de qualité, à travers l'amélioration de l'accueil des entreprises, le développement d'une économie de proximité et de services, le soutien à l'émergence de systèmes alimentaires locaux durables et le développement d'une économie touristique (en lien avec les grands sites d'Albi et Cordes sur Ciel)- Développer les métiers et emplois de la transition écologique et de l'économie circulaire- Accompagner les transmissions d'activités et le renouvellement des dirigeants- Accompagner la transition agricole et son adaptation aux changements climatiques
MESURES
<ul style="list-style-type: none">- Mesure 7 : Améliorer l'attractivité et le développement des zones d'activités- Mesure 8 : Soutenir l'activité commerciale des centres bourgs- Mesure 9 : Favoriser l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire- Mesure 10 : Développer les circuits courts et l'autonomie alimentaire du territoire- Mesure 11 : Valoriser le potentiel touristique et encourager les dynamiques durables et innovantes
INDICATEURS A SUIVRE
Nombre d'emplois locaux (INSEE)
Nombre d'établissement de l'artisanat (CHAMBRE DES METIERS)
Nombre d'exploitations agricoles en circuit court (AGRESTE)
Fréquentation des sites touristiques (Réseaux des OT du Territoire)

Mesure 7 : Améliorer l'attractivité et le développement des zones d'activités	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité des zones existantes et améliorer l'image du territoire - Aménager les zones inscrites au STIE (Schéma Territorial des Infrastructures Economiques) pour accompagner le développement des entreprises - Valoriser le potentiel de développement de certaines friches industrielles - Créer des emplois locaux
Partenaires	Etat (DDT, préfecture), Région (CTO, Pacte pour l'embauche) , Département, Chambres consulaires, ADEFPAT, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie et Pacte pour l'embauche - Mobilisation du programme Leader - Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées - Mise à disposition : chargé de mission programme Leader
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des projets des communautés de communes : extension, requalification, mise en valeur paysagère, signalisation, immobilier d'entreprise, équipements collectifs et services communs, accès numérique... - Appui à l'accueil et l'accompagnement des créateurs (disposition ADEFPAT notamment) - Mise en œuvre d'une signalisation économique du territoire - Animation aux côtés des agents en charge du développement économique sur la prise en compte des enjeux de transition écologique : dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement des chambres consulaires, actions des PCAET...
PACTE VERT	Préserver et développer des emplois de qualité Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets économiques accompagnés par l'ADEFPAT

Mesure 8 : Soutenir l'activité commerciale des centres bourgs	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au maintien des services essentiels dans les bourgs et renforcer le tissu commercial en centre urbain ; - Accompagner les projets multiservices notamment ceux en lien avec des productions locales de qualité ; - Créer des emplois locaux
Partenaires	Etat (DDT, préfecture), Région , Département, Chambres consulaires, UCIAC et associations locales d'artisans-commerçants, MCEF, ADEFPAT, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées - Mise à disposition : chargé de mission programme Leader
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les dynamiques initiées par les communautés de communes : opérations concertées de dynamisation du tissu économique local, réduction des friches commerciales ; - Accompagnement des communes dans les dispositifs et appel à projets - Prendre en compte la problématique de la transmission (ce qui veut dire repérer et anticiper pour pouvoir accompagner), à mettre en relation avec l'installation et l'accueil de jeunes sur le territoire, valoriser le territoire d'accueil (Marketing/design territorial...)
PACTE VERT	Préserver et développer des emplois de qualité Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	-

Mesure 9 : Favoriser l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Développer de nouvelles filières et activités sur le territoire - Renforcer la résilience du territoire en limitant sa dépendance aux flux de ressources entrants - Renforcer l'attractivité du territoire pour l'installation de nouvelles entreprises ; - Créer des emplois locaux - Créer du lien social et initier de nouvelles coopérations entre les entreprises - Concrétiser le développement durable - Réduire l'impact environnemental des activités économiques - Valoriser l'entrepreneuriat collectif pour donner accès à de nouveaux services et créer du lien social
Partenaires	Etat (DDT, préfecture, DREAL, ADEME), Région, Département, Chambres consulaires, Réseau des Coopératives (SCIC, SCOP...), DLA, ADEFPAT, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées - Mise à disposition : chargé de mission programme Leader
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les diagnostics et études préalable à l'émergence de nouvelles activités - Etudier l'émergence d'une filière de production d'isolant à base de laine de mouton - Etudier l'émergence d'une organisation locale de compensation carbone volontaire - Mettre en réseau les porteurs de projets ESS – créer un cadre de coopération avec les collectivités - Etudier la mise en œuvre du dispositif « O chômeur longue durée » - Soutenir les coopératives existantes en communiquant régulièrement sur leurs activités
PACTE VERT	Préserver et développer des emplois de qualité Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accompagnements ADEFPAT mis en œuvre ;

Mesure 10 : Développer les circuits courts et l'autonomie alimentaire du territoire	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la construction de nouvelles relations de proximité : entre producteurs, distributeurs locaux, transformateurs et restauration collective, consommateurs et convives. - Accompagner techniquement les différents acteurs de la chaîne (producteurs, distributeurs, restauration collective...) pour introduire et mieux valoriser les produits locaux - Mobiliser du foncier pour faciliter l'installation en circuits courts alimentaires (fruits et légumes notamment)
Partenaires	Etat (DRAAF), Région, Département, Agropoint, Chambre d'Agriculture, Chambre de Métiers, ADEART, CPIE du Tarn, Terres de lien, Terres citoyennes albigeoises, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn ...
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mobilisation du plan de relance : consolidation des PAT existants - Mobilisation du COFIL et COTECH du PAT - Mise à disposition : chargée de mission PAT
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Animation, gestion et suivi du projet alimentaire territorial ; - Etudier les besoins logistiques des producteurs pour développer leurs circuits courts - Valoriser les filières de qualité du territoire - Former les acteurs de la restauration collective et développer leur approvisionnement local, participer au développement de la plateforme départementale Agrilocal81 - Analyser les capacités technico-économiques, foncières et agronomiques du territoire pour développer les filières maraichères et fruitières - Communiquer et sensibiliser à l'alimentation locale (fête de la transition alimentaire...)
PACTE VERT	Préserver et développer des emplois de qualité Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de producteurs en circuit court - Nombre de restaurations collectives qui s'approvisionnent auprès de producteurs locaux ;

Mesure 11 : Valoriser le potentiel touristique et encourager les dynamiques durables et innovantes	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser et professionnaliser le réseau des offices de tourisme en lien avec les prestataires privés - Accompagner les porteurs de projet publics ou privés - Développer les activités de pleine nature - Mettre en valeur le patrimoine bâti et immatériel - Coordonner la promotion du territoire avec les offices de tourisme locaux et en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme - Développer de nouvelles offres touristiques notamment autour du développement durable
Partenaires	Etat (DRAAF), Région, Département, CDT, Tarn Tourisme, les Offices de Tourisme du territoire, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn ...
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie – Contrat Grand Site d'Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mise à disposition : chargé de mission PAT
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des projets des communautés de communes : définition des stratégies locales, qualification des itinéraires de randonnée, mise en valeur du patrimoine, aménagement des sites naturels, développement de pratiques d'activités de pleine nature, aménagement et équipements des points d'accueil et d'information touristique - Aider la création ou la modernisation d'hébergements (gîtes ruraux ou meublés saisonniers, gîtes ou hébergements de groupe, hôtellerie de plein air) et de restauration sur les secteurs stratégiques en déficit - Développement des actions en réseau des Offices de Tourisme du territoire (avec les Grands sites : Albi et Cordes) : promotion commune de la destination, « storytelling » développement de nouveaux axes de travail (familles-enfants, produits locaux, développement durable) - Soutien aux offices de tourisme pour être encore plus efficaces sur l'accueil en séjour en développant leur présence « hors les murs », en particulier lors des événements culturels ou sportifs qui se déroulent sur leur territoire, - Mise en œuvre d'une signalisation touristique - Développer l'application « Les Légendes du Tarn » au-delà des limites du réseau des OTSI
PACTE VERT	Préserver et développer des emplois de qualité Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations de promotion touristique développées ; - Cohérence et efficacité des opérations

Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire

ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> - Amplifier nos démarches de transition écologique et énergétique, pour devenir un territoire à énergie positive en 2040, en agissant sur la rénovation énergétique du bâti, les mobilités, les déplacements et le développement de la production d'énergie renouvelable, en préservant nos ressources et notre patrimoine naturel - S'adapter aux évolutions du climat et rendre le territoire plus résilient pour se donner les moyens de dépasser les situations de crises et de s'engager dans une vision à plus long terme qui intègre le risque et s'appuie sur les forces et potentialités locales - Créer les conditions favorables de la mise en mouvement des acteurs, élus, agents et habitants par la recherche de coopération et de reconnaissance des initiatives
MESURES
<ul style="list-style-type: none"> - Mesure 12 : Encourager la sobriété énergétique tout secteur confondu et la rénovation énergétique des bâtiments - Mesure 13 : Viser l'autonomie énergétique en favorisant la production d'énergies renouvelables locales - Mesure 14 : Encourager les mobilités durables et solidaires - Mesure 15 : Accompagner la transition agricole et forestière et encourager le stockage de carbone - Mesure 16 : Préserver les ressources naturelles et la biodiversité
INDICATEURS A SUIVRE
Consommation énergétique du territoire (TERRISTORY)
Nombre de logements rénovés (SCIC REHAB, ANAH)
Nombre de bâtiments publics rénovés (Programmations opérationnelles CTO, CRTE)
Nombre d'entreprises et commerces engagées dans un éco-dispositif (Chambres consulaires du Tarn)
Emission de gaz à effet de serres (TERRISTORY)
Nombre d'agriculteurs engagés dans des démarches de responsabilité vis-à-vis de l'environnement (Bio, HVE...) (AGRESTE)
Production énergie renouvelable (TERRISTORY)
Nombre de projets citoyens de production d'énergie renouvelable (données locales – ECLR)

Mesure 12 : Encourager la sobriété énergétique tout secteur confondu et la rénovation énergétique des bâtiments

Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments et des activités du territoire - Rendre les collectivités exemplaires en matière de maîtrise de leur consommation d'énergie - Accompagner les particuliers et les acteurs économiques vers la sobriété et l'efficacité énergétique - Mobiliser et accompagner les entreprises du bâtiment pour la rénovation énergétique - Accompagner l'émergence de filières locales pour la rénovation du bâti ancien
Partenaires	Etat (DDT), Région, Département, ADEME, Chambres consulaires, ADEME, SDET, SICAIE, ENEO, ENEDIS, CAUE, Rénov'Occitanie/Tarn, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mise à disposition : chargé de mission transition écologique et énergétique
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des projets de rénovation énergétique des collectivités : études et diagnostics préalables, coordination et assistance à maîtrise d'ouvrage - Animer le réseau des référents PCAET pour la mise en œuvre des plans d'actions - Participer au parcours des territoires pilotes de la transition écologique de la fabrique des Transitions et diffusion les enseignements à une échelle locale - Participer au réseau des territoires tarnais dans le cadre de guichet unique de la rénovation - Participer aux actions et projet de développement de la SCIC REHAB, notamment pour l'émergence d'un Pôle Territorial de Coopération Economique sur l'adaptation de l'habitat aux multiples enjeux - Organisation aux côtés de la SCIC REHAB d'Apéro'Réno ou Café'Réno avec des propriétaires qui ont réalisés une rénovation énergétique exemplaire - Mettre en place, aux côtés des agents de développement économique du territoire, un réseau d'entreprises et de commerces engagés pour la transition écologique ; - Mettre en place des actions de sobriété énergétiques sur le patrimoine public (extinction EP...)
PACTE VERT	Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive S'adapter au changement climatique
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements et bâtiments publics rénovés ; - Nombre de communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit

Mesure 13 : Viser l'autonomie énergétique en favorisant la production d'énergies renouvelables locales	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les ressources locales pour la production d'énergie renouvelable : solaire, biomasse, bois-énergie, éolien... - Etudier et expertiser les opportunités de développement de certaines sources d'énergie - Encourager et soutenir les projets d'énergie renouvelable citoyens
Partenaires	Etat (DDT), Région, Département, ADEME, Chambres consulaires, ADEME, SDET, SICAIE, ENEO, ENEDIS, AREC, TRIFYL, SCIC Coop de So, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mise à disposition : chargé de mission transition écologique et énergétique - Réseau Bouge Ton Climat
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et accompagnement des particuliers, des collectivités et des acteurs économiques pour la production d'énergie renouvelable : communication et promotion des initiatives - Etude d'opportunité et de faisabilité de projets de collectivités, citoyens ou acteurs économiques pour mettre en place des unités de production d'énergie renouvelable : méthanisation, fermes photovoltaïques ou en toiture, projets éoliens, autoconsommation collective - Expérimentation d'unités de production et de valorisation d'énergie renouvelable (biogaz, bois énergie...) mobilisant des acteurs économiques avec l'appui des collectivités locales - Appui à l'émergence et soutien des projets citoyens : animation locale de groupes de projets, assistance technique et expertise - Charte de développement des énergies renouvelables (action des PCAET) - Suivi des productions et installations du territoire - Soutien aux initiatives citoyennes collectives de mobilité durable (bouge ton climat, coup de pouce)
PACTE VERT	Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'installations de production d'énergie renouvelable ; - Production énergétique du territoire - Nombre d'opérations d'autonomie énergétique (autoconsommation)

Mesure 14 : Encourager les mobilités durables et solidaires	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les déplacements - Diminuer les impacts environnementaux des déplacements - Développer les modes de déplacements doux (pistes cyclables, piétons...) et les alternatives à la voiture individuelle - Développer les transports en commun et l'articulation des différents modes sur un même lieu - Soutenir les initiatives citoyennes et collectives
Partenaires	Etat (DDT), Région (LIO), Département, ADEME, SDET, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mise à disposition : chargé de mission transition écologique et énergétique / Chargée de mission Urbanisme - Aménagement durable - Réseau Bouge Ton Climat
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les communautés de communes et communes dans l'aménagement des espaces publics (déplacements doux) et le déploiement d'initiatives, - Soutien aux projets de déploiement des usages numériques dans les lieux d'accès public et les services publics - Suivi de l'évolution de l'offre d'accès au transport - Expérimentation de dispositif innovant (ex : Etudier de nouveaux systèmes de co-voiturage solidaire local avec rétribution des bénévoles, autopartage...) - Soutien aux initiatives citoyennes collectives de mobilité durable (bouge ton climat, coup de pouce)
PACTE VERT	Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations qui intègrent la mobilité durable ; - Nombre d'animation autour de la mobilité

Mesure 15 : Accompagner la transition agricole et forestière et encourager le stockage de carbone	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - diminuer les émissions de gaz à effet de serre, valoriser les ressources énergétiques locales à disposition du secteur agricole et forestier (méthanisation, bois énergie, solaire ...), - préserver et renforcer les stocks de carbone, - s'adapter aux évolutions du climat et réduire sa vulnérabilité, permettre le maintien d'exploitations agricoles....
Partenaires	Etat (DDT), Région, Département, ADEME, CRPF, Chambre Agriculture, Adeart, Arbres et Paysages, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mise à disposition : chargé de mission transition écologique et énergétique / Chargée de mission Urbanisme - Aménagement durable - Réseau Bouge Ton Climat
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Incitation vers des pratiques agroécologiques : diagnostic, accompagnement individuel ou collectif par des partenaires, organisation locale pour de la compensation carbone volontaire... - Participation à l'émergence d'un Pôle Territorial de Coopération Economique sur l'adaptation de l'habitat (maison d'habitation ou bâtiments agricoles ?) aux multiples enjeux dont le stockage carbone - Animer le réseau des référents PCAET et PAT pour la mise en œuvre des plans d'actions - Participer au parcours des territoires pilotes de la transition écologique de la fabrique des Transitions ; - Organisation de voyages d'études, d'animation, de formations...
PACTE VERT	<p>Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</p> <p>S'adapter au changement climatique</p> <p>Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations qui intègrent la mobilité durable ; - Nombre d'animation autour de la mobilité

Mesure 16 : Préserver les ressources naturelles et la biodiversité	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la ressource en eau, enjeu majeur du territoire : comment l'économiser, comment l'utiliser de la manière la plus efficiente possible selon une éco-conditionné des usages, comment la garder (type de pratiques agricoles et modalités d'irrigation, ...). - Préserver la biodiversité et sensibiliser les opérateurs / maitres d'ouvrage publics et privés à ces enjeux
Partenaires	Etat (DDT), Région, Département, ADEME, CPIE, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mise à disposition : chargé de mission transition écologique et énergétique / Chargée de mission Urbanisme - Aménagement durable - Réseau Bouge Ton Climat
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des collectivités dans leurs réflexions autour de programme territoriaux pluriannuels de replantation de haies ou de solutions fondées sur la nature - Accompagnement des collectivités sur les dispositifs et appels à projets autour de la biodiversité (inventaires locaux de la biodiversité...) - Accompagnement des collectivités dans leur projet d'aménagement d'espaces publics et de renaturation - Soutien et accompagnement des initiatives citoyennes pour la transition écologique (Bouge Ton Climat, Coup de Pousse...)
PACTE VERT	<p>S'adapter au changement climatique</p> <p>Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations de renaturation ; - Nombre d'initiatives citoyennes locales de transition écologique

Développer la cohésion territoriale et l'implication de tous

ENJEUX
- Développer de la cohésion territoriale et renforcer les solidarités par de nouvelles approches de gouvernance, par la valorisation et le soutien aux initiatives et engagements citoyens par une bienveillance accrue face aux situations sociales défavorisées
MESURES
- Mesure 17 : Impliquer les habitants et soutenir les initiatives citoyennes qui concourent aux orientations stratégiques - Mesure 18 : Renforcer les solidarités et les coopérations territoriales - Mesure 19 : Communiquer et valoriser le territoire - Mettre en récit le projet du territoire
INDICATEURS A SUIVRE
Nombre d'initiatives citoyennes pour la transition écologique identifiées sur le territoire (Réseau Bouge Ton Climat)
Projet de mutualisation de services (PETR ALBIGEOIS BASTIDES)
Nombre de projets soutenus par le fond coup de pouce (PETR ALBIGEOIS BASTIDES)

Mesure 17 : Impliquer les habitants et soutenir les initiatives citoyennes qui concourent aux orientations stratégiques	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir des espaces d'expression et d'engagement - Embarquer l'ensemble des acteurs et la société civile dans le projet de territoire et la transition écologique - Reconnaître les initiatives privées comme une contribution au projet de territoire - Amplifier la transition écologique du territoire
Partenaires	Etat, ANCT, Région, Département, ADEME, Bouge Ton Climat, CPIE, Union des SCOP et SCIC, DLA, Conseil de développement, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mise à disposition : chargé(e) de mission transition écologique et énergétique - Réseau Bouge Ton Climat
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à projets citoyens pour la transition écologique pour bénéficier d'un soutien par le fond « coup de pouce » - Organisation de rencontres de porteurs de projets et de visites d'initiatives repérées par le réseau Bouge Ton Climat - Organisation aux côtés de la SCIC REHAB d'Apéro'réno ou Café'Réno avec des propriétaires qui ont réalisés une rénovation énergétique exemplaire - Réalisation de vidéos et d'outils de communication pour valoriser les initiatives
PACTE VERT	L'ensemble des objectifs du Pacte vert sont concerné par cette mesure
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations/animations de mobilisation citoyenne repérées ; - Nombre d'opérations/animations de mobilisation citoyenne accompagnées

Mesure 18 : Renforcer les solidarités et les coopérations territoriales	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la cohésion et l'équilibre du territoire en prenant en compte les disparités internes de situation et de moyens - Développer de nouvelles coopérations et mutualisations au sein du territoire entre LE PETR, les communautés de communes et les communes - Initier des coopérations avec l'agglomération albigeoise et les territoires voisins
Partenaires	Etat (DDT), Région, Département, Communauté de communes, Fabrique des Transitions, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mise à disposition : chargé de mission transition écologique et énergétique / Chargée de mission Urbanisme - Aménagement durable - Réseau Bouge Ton Climat
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser l'ingénierie du Pôle Territorial sur l'ensemble du territoire en adaptant les moyens au regard de l'ingénierie déjà présente dans les communautés de communes - Engager un travail sur le management par la coopération et l'organisation du travail en contexte de transition pour répondre aux enjeux d'une approche systémique - Mobiliser des dispositifs, répondre à des appels à projet et proposer des opérations globales mutualisées sur l'ensemble du périmètre, en concertation avec les communautés de communes - Soutenir les coopérations entre les communautés de communes du territoire, notamment dans le domaine économique, agricole, de la transition écologique et du tourisme - Proposer la mise en place de conventions de mutualisation de moyens avec les communautés de communes sur la base d'objectifs partagés - Continuer d'accompagner l'élaboration du Scot du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais pour renforcer les cohésions internes sur la base d'objectifs partagés entre les 3 communautés de communes concernées - Accompagner la mise en place du nouveau schéma de coopération intercommunale
PACTE VERT	L'ensemble des objectifs du Pacte vert sont concerné par cette mesure
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations/animations de mobilisation citoyenne repérées ; - Nombre d'opérations/animations de mobilisation citoyenne accompagnées

Mesure 19 : Communiquer et valoriser le territoire - Mettre en récit le projet du territoire	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur les identités historiques et fonctionnelles du territoire - Faire éclore des récits alternatifs mettant en visibilité les projets de transition – créer de nouveaux imaginaires
Partenaires	Etat (DDT), Région, Département, Fabrique des Transitions, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mise à disposition : chargé de mission transition écologique et énergétique
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Communication et réunion d'information sur le projet de territoire et le projet de transition écologique - Accompagnement par la fabrique des Transitions dans le cadre du parcours des territoires pilotes pour la transition écologique - Organisation de conférences inspirantes
PACTE VERT	L'ensemble des objectifs du Pacte vert sont concerné par cette mesure
Indicateurs	-

ANNEXE 3

Projet de Territoire du Pôle Territorial Albigeois Et Bastides

Le projet de territoire et l'ensemble des documents le constituant sont accessible sur la page internet du site du Pôle Territorial Albigeois et Bastides à l'adresse suivante :

<https://www.pays-albigeois-bastides.fr/documents-publics/projet-de-territoire-20212027>

ANNEXE 4
Convention territoriale entre le PETR et les EPCI

La convention territoriale a pour objet de préciser les conditions ainsi que les modalités de mise en œuvre et de financement du programme d'actions et de l'animation des politiques menées par le Pôle Territorial pour le compte des communautés de communes.

Elle est accessible et téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.pays-albigeois-bastides.fr/documents-publics/convention-territoriale-petrepci>

ANNEXE 5 Bilan du CTO 2018-2021

Bilan du CTO 2018-2021

Bilan des programmations 2018 à 2021

Nombre d'opérations	Montant des investissements	Montant des aides publiques	Taux d'aides publiques
	29 270 691 €	16 510 347 €	56 %

Période 2014-2020
Des opérations entre 8 900 € et 2 080 000 € HT
Une moyenne de 235 000 €
Une médiane de **90 000 €**

Repartition des aides publiques par financeur

Financeur	Pourcentage
Etat	47%
Région	27%
Département	17%
Europe	5%
Autre	4%

Bilan du CTO 2018-2021

Services/vie quotidienne/sport et culture :
11 525 000 € d'opérations financées à 59 % en moy.

Espaces publics :
11 148 000 € d'opérations financées à 53 % en moy.

Rénovation énergétique des bâtiments publics :
3 453 000 € d'opérations financées à 49 % en moy.

- Services vie quotidienne, sport et culture
- Espaces publics de droit commun et bourgs-centres Occitanie, mobilité douce
- Rénovation énergétique des bâtiments publics
- Economie et emploi
- Animation territoriale - Ingénierie
- Rénovation des logements communaux
- Tourisme et opérations Grands Sites

Les contrats Bourgs Centre

ANNEXE 5

Documents stratégiques et programme du territoire

Les schémas opérationnels en cours

SCOT du grand Albigeois : <https://www.grand-albigeois.fr/1367-le-scot-entre-en-revision.htm>

SCOT Carmausin, Ségala, Causse et Cordais : <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/le-scot-carmausin-segala-causse-et-cordais>

PCAET commun des Communautés de communes du PETR : <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/documents-publics/les-plans-climat-air-energie-territoriaux>

Projet Alimentaire Territorial : <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/projet-alimentaire-territorial>

ANNEXE 5**Calendrier d'élaboration et résumé de la concertation****Rappel de la concertation et de la co-construction du projet de territoire mis en œuvre sur la période 2020-2021**

L'élaboration du projet de territoire repose sur l'organisation et l'animation de nombreux temps d'échanges ouverts aux élus, acteurs et habitants ainsi que certains travaux et études :

- Mise en place de 6 commissions thématiques regroupant des élus locaux et membres du conseil de développement. Ces commissions se sont réunies à plusieurs reprises en 2020 et 2021 pour partager le diagnostic et faire remonter des pistes d'actions ;
- Organisation de 2 bureaux croisés entre les élus du PETR et les membres du bureau du conseil de développement. Ces temps de rencontre ont permis de valider conjointement les orientations et mesures du projet de territoire ;
- Organisation d'un comité technique de suivi composé des partenaires consulaires, des représentants de l'Etat, de la Région, du Département et des techniciens des intercommunalités ;
- Réalisation d'une enquête audiovisuelle pour connaître les attentes et perceptions des habitants en matière de développement local, enquête réalisée dans le cadre d'un accompagnement de l'ANCT → Organisation de 45 interviews, d'une réunion publique en présence d'élus, montage d'un film de 20mn...(<https://www.pays-albigeois-bastides.fr/actualites/retour-sur-la-conference-des-maires-et-la-reunion-publique-du-13-decembre>)
- Elaboration de notes d'opportunité pour le développement de filières locales autour des enjeux de transitions écologiques et de résilience du territoire, travaux réalisés dans le cadre d'un accompagnement de l'ANCT. Organisation de 3 ateliers de coproduction de projets d'action CRTE :
 - o Préservation de la ressource en eau
 - o Création d'une filière d'isolant à base de laine de mouton
 - o Organisation locale de compensation carbone volontaire
- Réalisation d'un diagnostic sur l'engagement du territoire dans la transition écologique, par la Fabrique des Transitions → 56 entretiens individuels (élus, acteurs, agents publics) ; conférence d'inspiration avec le maire de Loos-en-Gohelle, Jean-François CARON, animation d'un atelier de co-construction des actions suite aux recommandations de la fabrique...
- Participation à la promotion des territoires pilotes de la transition écologique, accompagnée par la fabrique des Transitions

Temps forts Contrat Territorial Occitanie

- Bureau du PETR dédié en partie à l'élaboration du CTO le 16/03/2022 à Albi
- Organisation d'un dialogue territoriale CTO le 19/04/2022 à Valdériès – dialogue élus territoire/élus régionaux sur l'élaboration du CTO
- Conférence des maires le 23/06/2022 à Taïx – Informations des élus sur l'élaboration du contrat
- Bureau du PETR dédié au CTO le 22/09/2022 à Valdériès – délibération pour la signature du Contrat
- Conseil de développement le 10/10/2022 – Sollicitation des membres pour avis CTO

ANNEXE 1

CONTRAT TERRITORIAL Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2022-2028
Territoire du PETR Albigeois et Bastides

Le programme Pluriannuel de Projets et d'Investissement est une liste indicative de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour la période 2022-2028.
L'inscription d'un projet au sein de la PPII 22-28 n'engage pas la Région sur l'accompagnement financier du projet. Sont, notamment, hors compétence de la Région : les groupes scolaires, les travaux de voiries et de réseaux secs et humides .
Parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets inscrits dans un programme opérationnel annuel et qualifiés au regard du référentiel Pacte Vert
et qui respectent les conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur cumulatives (cf. articles 6.3 et 12 du contrat-cadre).

Projets	Mesure opérationnelle	Maitrise d'ouvrage	Localisation du projet	EPCI	Territoire à enjeux particuliers (BC, QPV, montagne, littoral...)	Montant à titre indicatif	Phasage du projet					Observations
							2022	2023	2024	Moyen terme (2025-2026)	Long terme (2027-2028)	
ORIENTATION STRATEGIQUE 1												
Développer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie												
Mesure_1 : Requalifier les bourgs et renforcer les centralités												
Rénovation de la place des Tilleuls	Mesure_1	Alban	Alban	CCMAV	BCO Montagne	762 017,96 €		X	X			
Aménagement de la place du Docteur Sans	Mesure_1	Alban	Alban	CCMAV	BCO Montagne	465 032 €	X					
Aménagement de la place de l'Eglise	Mesure_1	Alban	Alban	CCMAV	BCO Montagne	428 772 €			X	X		
Aménagement de l'îlot "Puech" Tranche 2 (jardin public)	Mesure_1	Alban	Alban	CCMAV	BCO Montagne	277 208 €			X	X		
Aménagement de l'îlot "Puech" Tranche 1	Mesure_1	Alban	Alban	CCMAV	BCO Montagne	267 300 €	X					
Aménagement de la traversée	Mesure_1	Alban	Alban	CCMAV	BCO Montagne	103 500 €		X	X	X		
Place de la Condomine	Mesure_1	Ambialet	Ambialet	CCMAV		à définir			X	X		
Aménagement du hameau d'Energues	Mesure_1	Andouque	Andouque	VAL 81		113 833 €	X					
Rénovation de l'espace public des anciennes cités minières	Mesure_1	Blaye-les-Mines	Blaye-les-Mines	3CS	BCO	2 840 000 €			X	X		
Aménagement de la cité des HOMPS	Mesure_1	Cagnac-les-Mines	Cagnac-les-Mines	3CS		à définir			X	X		
Aménagement carrefour voie verte, chemin de Drignac-Milhars	Mesure_1	Cagnac-les-Mines	Cagnac-les-Mines	3CS		19 301 €	X					
Aménagement urbain Centre ville : recomposition de la place Gambetta	Mesure_1	Carmaux	Carmaux	3CS	BCO QPV	1 700 000 €		X	X			
Cheminement piétonnier Jean-Jaurès	Mesure_1	Carmaux	Carmaux	3CS	BCO QPV	à définir			X	X		
Création de petites halles	Mesure_1	Combefa	Combefa	3CS		50 000 €						
Réaménagement de la place de Pouilhounac	Mesure_1	Combefa	Combefa	3CS		à définir						
Aménagement urbain : traversée du village	Mesure_1	Crespinet	Crespinet	VAL 81		15 000 €			X	X		
Aménagement de la place communale	Mesure_1	Crespinet	Crespinet	VAL 81		12 062 €	X					
Embellissement du Bourg de Labastide Basse	Mesure_1	Labastide-Gabausse	Labastide-Gabausse	3CS		à définir						
Aménagement du village et hameaux	Mesure_1	Le Fraysse	Le Fraysse	CCMAV	Montagne	300 000 €						
Aménagement d'une extension urbaine	Mesure_1	Le Riols	Le Riols	4C		à définir						
Aménagement des entrées du village	Mesure_1	Le Ségur	Le Ségur	3CS		150 000 €						
Aménagements d'espaces publics en centre bourg	Mesure_1	Les Cabannes	Les Cabannes	4C		30 000 €						
Aménagement de la place de la Commune	Mesure_1	Livers-Cazelles	Livers-Cazelles	4C		41 000 €						
Aménagement de la place	Mesure_1	Loubers	Loubers	4C		à définir						
Sécurité traversée du bourg	Mesure_1	Milhars	Milhars	4C		à définir						
Aménagement de la place du village	Mesure_1	Mirandol-Bourgnounac	Mirandol-Bourgnounac	3CS		à définir						
Aménagement de la Grande Rue Tranche 1 : Grande Rue er carrefour entrée de bourg	Mesure_1	Montredon-Labessonnié	Montredon-Labessonnié	3CT	Montagne	375 000 €						
Aménagement de la Grand Rue tranche 2 : route de Réalmont	Mesure_1	Montredon-Labessonnié	Montredon-Labessonnié	3CT	Montagne	375 000 €						
AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC	Mesure_1	Moularès	Moularès	3CS		à définir						
Aménagement du bourg	Mesure_1	Pampelonne	Pampelonne	3CS		550 000 €						

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022

SLOW

Phase ID : 081-200040905-20220922-22092022_10-DE

Projets	Mesure opérationnelle	Maîtrise d'ouvrage	Localisation du projet	EPCI	Territoire à enjeux particuliers (BC, QPV, montagne, littoral...)	Montant à titre indicatif	Pha					Observations
							2022	2023	2024	Moyen terme (2025-2026)	Long terme (2027-2028)	
Aménagement paysager du village	Mesure_1	Paulinet	Paulinet	CCMAV	Montagne	18 000 €						
Aménagement du cœur de la Bastide : Place de la République et des couverts	Mesure_1	Réalmont	Réalmont	3CT	BCO	959 285 €						
Aménagement de la ceinture de la Bastide : Boulevard Dupuy	Mesure_1	Réalmont	Réalmont	3CT	BCO	547 000 €						
Requalification du secteur du Foirail	Mesure_1	Réalmont	Réalmont	3CT	BCO	1 225 000 €						
Aménagement urbain et paysager du village	Mesure_1	Saint-André	Saint-André	CCMAV	Montagne	358 646 €	X					
Aménagement esplanade des écoles	Mesure_1	Saint-Benoît-de-Carmaux	Saint-Benoît-de-Carmaux	3CS		153 505 €	X					
Aménagement paysager du Bourg de St Christophe	Mesure_1	Saint-Christophe	Saint-Christophe	3CS	Montagne	87 000 €						
Requalification de la place Saint-Jacques à Vers	Mesure_1	Sainte Gemme	Sainte Gemme	3CS		à définir						
Requalification des entrées du bourg Les Farguettes	Mesure_1	Sainte Gemme	Sainte Gemme	3CS		à définir						
Aménagement du centre bourg	Mesure_1	Saint-Grégoire	Saint-Grégoire	VAL 81		à définir						
Aménagement d'un espace	Mesure_1	Saint-Martin-Laguépie	Saint-Martin-Laguépie	4C		à définir						
Aménagement et sécurisation de la traverse	Mesure_1	Saint-Michel-de-Vax	Saint-Michel-de-Vax	4C		91 000 €	X					
Création d'un espace public en centre-bourg	Mesure_1	Sausсенac	Sausсенac	VAL 81		à définir						
Aménagement de la traversée du village	Mesure_1	Sieurac	Sieurac	3CT		300 500 €						
Aménagement entrée du village	Mesure_1	Taix	Taix	3CS		à définir						
Rénovation de la place du village	Mesure_1	Teillet	Teillet	CCMAV	Montagne	à définir						
Création d'un espace public au cœur du village	Mesure_1	Teillet	Teillet	CCMAV	Montagne	à définir						
Amélioration des espaces publics	Mesure_1	Terre-de-Bancalié	Terre-de-Bancalié	3CT	Montagne	1 109 300 €						
Création d'un lotissement	Mesure_1	VAL 81	Valence-d'Albigeois	VAL 81	BCO	à définir						
Aménagement entrée de village	Mesure_1	Valdériès	Valdériès	3CS	BCO	à définir						
Aménagement piétonnier de la rue du Champ de Foire et de la Rue du Couvent	Mesure_1	Valence-d'Albigeois	Valence-d'Albigeois	VAL 81	BCO	950 000 €						
Aménagement de la place du village	Mesure_1	Vaour	Vaour	4C		à définir						
Mesure_2 : Accompagner la rénovation et l'adaptation du parc de logements												
Construction de logements communaux + habitat partagé	Mesure_2	Bournazel	Bournazel	4C		à définir			X	X		
Création d'un logement communal (La Martinié)	Mesure_2	Curvalle	Curvalle	CCMAV	Montagne	à définir						
Création d'un logement social	Mesure_2	Laparrouquial	Laparrouquial	4C		à définir						
Logements communaux	Mesure_2	Le Ségur	Le Ségur	3CS		10 000 €						
Création de deux logements locatifs	Mesure_2	Massals	Massals	CCMAV	Montagne	143 640 €	X					
Réhabilitation du logement communal	Mesure_2	Montauriol	Montauriol	3CS		à définir						
Création d'un logement communal au dessus de la salle associative	Mesure_2	Mouzieys-Panens	Mouzieys-Panens	4C		109 975 €	X					
Création d'un logement communal à l'étage de la Maison des Jeunes-médiathèque	Mesure_2	Sérénac	Sérénac	VAL 81		81 327 €	X					
Création d'un logement communal	Mesure_2	Sérénac	Sérénac	VAL 81		à définir						
Rénovation de l'appartement communal	Mesure_2	Souel	Souel	4C		à définir						
Rénovation de l'ancien logement instituteur	Mesure_2	Teillet	Teillet	CCMAV	Montagne	à définir						
Création de logements sociaux communaux orientés vers une offre de logements seniors dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain	Mesure_2	Teillet	Teillet	CCMAV	Montagne	à définir						
Rénovation de l'ancienne trésorerie en logement locatif	Mesure_2	Valence-d'Albigeois	Valence-d'Albigeois	VAL 81	BCO	67 009 €						
Réhabiliter les logements cité du Lac	Mesure_2	Vaour	Vaour	4C		à définir						
Création de 2 logements locatifs communaux (place de l'Eglise)	Mesure_2	Villefranche-d'Albigeois	Villefranche-d'Albigeois	CCMAV	BCO	300 000 €						
Mesure_3 : Développer et adapter les services et équipements aux besoins de la population et des nouveaux arrivants												
Création d'une structure d'accueil Petite Enfance	Mesure_3	3CT	Montredon-Labessonnié	3CT	Montagne	à définir		X	X			
Extension des bureaux de la 4C et création d'une salle de réunion	Mesure_3	4C	Les Cabannes	4C		42 208 €	X					
Création d'une école et d'un local petite enfance	Mesure_3	4C	Milhars	4C		à définir		X				
Réfection de la salle des fêtes	Mesure_3	Alban	Alban	CCMAV	BCO Montagne	157 024 €	X					
Création d'un lieu d'hébergement partagé et d'un café associatif	Mesure_3	Almayrac	Almayrac	3CS		600 000 €				X		
Extension de l'office de la salle polyvalente	Mesure_3	Almayrac	Almayrac	3CS		36 870 €						
Reprises de concessions dans 3 cimetières et réaménagement	Mesure_3	Andouque	Andouque	VAL 81		22 126 €						

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022

SLOW

Phase ID : 081-200040905-20220922-22092022_10-DE

Projets	Mesure opérationnelle	Maîtrise d'ouvrage	Localisation du projet	EPCI	Territoire à enjeux particuliers (BC, QPV, montagne, littoral...)	Montant à titre indicatif	Pha					Observations
							2022	2023	2024	Moyen terme (2025-2026)	Long terme (2027-2028)	
Rénovation de l'ancienne école privée Saint-Paul	Mesure_3	Arifat	Arifat	3CT	Montagne	300 000 €			X	X		
Aménagement d'une salle communale	Mesure_3	Assac	Assac	VAL 81	Montagne	à définir			X	X		
Boulodrome	Mesure_3	Blaye-les-Mines	Blaye-les-Mines	3CS	BCO	1 282 250 €						
Transformation d'un bâtiment cultuel désacralisé en salle polyvalente	Mesure_3	Blaye-les-Mines	Blaye-les-Mines	3CS	BCO	300 000 €		X	X			
Création d'un city-stade	Mesure_3	Bournazel	Bournazel	4C		62 903 €						
Travaux de rénovation de l'accueil de la mairie et de la salle des adjoints	Mesure_3	Cagnac-les-Mines	Cagnac-les-Mines	3CS		97 241 €	X					
Aménagement d'un espace associatif mutualisé	Mesure_3	Cagnac-les-Mines	Cagnac-les-Mines	3CS		43 188 €	X					
Pumptrack - Installation d'un équipement sportif au lac des Homps	Mesure_3	Cagnac-les-Mines	Cagnac-les-Mines	3CS		49 864 €	X					
Création d'une maison partagée	Mesure_3	Cagnac-les-Mines	Cagnac-les-Mines	3CS		à définir			X	X		
Travaux de rénovation des écoles élémentaires Jean Moulin et Jean Jaurès	Mesure_3	Carmaux	Carmaux	3CS	BCO QPV	375 237 €	X					
Rénovation Hôtel de ville : Mise en accessibilité et optimisation des espaces	Mesure_3	Carmaux	Carmaux	3CS	BCO QPV	1 053 583 €	X					
Travaux de sauvegarde d'un bâtiment historique « le café des arts »	Mesure_3	Carmaux	Carmaux	3CS	BCO QPV	156 614 €	X					
Extension des locaux du département	Mesure_3	Carmaux	Carmaux	3CS	BCO QPV	90 931 €	X					
Travaux et équipements de divers écoles	Mesure_3	Carmaux	Carmaux	3CS	BCO QPV	69 172 €	X					
Création d'espaces ludiques inclusifs à destination des jeunes	Mesure_3	Carmaux	Carmaux	3CS	BCO QPV	39 908 €						
Projet caserne des pompiers	Mesure_3	Carmaux	Carmaux	3CS	BCO QPV	à définir			X	X		
Rénovation bâtiment public attenant au Centre social	Mesure_3	Carmaux	Carmaux	3CS	BCO QPV	à définir				X		
Rénovation et extension de la résidence autonomie de Ladrech	Mesure_3	CCMAV	Alban	CCMAV	BCO Montagne	2 500 000 €	X					
Création d'une salle omnisport	Mesure_3	CCMAV	Villefranche-d'Albigeois	CCMAV	BCO	à définir						
Achat d'un véhicule électrique pour le réseau des médiathèques	Mesure_3	CCMAV		CCMAV		à définir						
Extension de la Maison des Services des Monts d'Alban et du Villefranchois	Mesure_3	CCMAV	Alban	CCMAV	BCO Montagne	314 890 €	X					
Création d'une structure d'accueil Petite Enfance	Mesure_3	CCMAV	Teillet	CCMAV	Montagne	à définir						
Espace EVS et un club ado	Mesure_3	CCMAV	Alban	CCMAV	BCO Montagne	à définir				X		
Salle des associations	Mesure_3	Combefa	Combefa	3CS		300 000 €						
Mairie + annexe	Mesure_3	Cordes-sur-Ciel	Cordes-sur-Ciel	4C		275 000 €						
Sécurité Eclairage public	Mesure_3	Cordes-sur-Ciel	Cordes-sur-Ciel	4C		à définir						
Aménagements au stade – Création Skate Park	Mesure_3	Cordes-sur-Ciel	Cordes-sur-Ciel	4C		à définir						
Rénovation des toilettes publiques des Pénitents	Mesure_3	Cordes-sur-Ciel	Cordes-sur-Ciel	4C		à définir						
Aménagement extérieur de l'école	Mesure_3	Curvalle	Curvalle	CCMAV	Montagne	à définir						
Création d'un logement communal (Le Truel)	Mesure_3	Curvalle	Curvalle	CCMAV	Montagne	à définir						
Construction du préau de l'école	Mesure_3	Fauch	Fauch	3CT		41 500 €						
Aménagement d'une salle de mairie	Mesure_3	Faussergues	Faussergues	VAL 81		60 000 €						
Travaux de rénovation du secrétariat et de la salle du conseil	Mesure_3	Jouqueviel	Jouqueviel	3CS	Montagne	11 844 €	X					
Accessibilité PMR de la mairie	Mesure_3	Jouqueviel	Jouqueviel	3CS	Montagne	à définir						
Réfection toilettes extérieures	Mesure_3	Labarthe-Bleys	Labarthe-Bleys	4C		7 959 €						
Transformation de l'ancienne école en Habitat Partagé et création d'un SAS	Mesure_3	Labastide-Gabause	Labastide-Gabause	3CS		480 000 €						
Restauration tableau Eclairage Eglise	Mesure_3	Labastide-Gabause	Labastide-Gabause	3CS		à définir						
Travaux d'aménagement de la salle communale	Mesure_3	Laboutarie	Laboutarié	3CT		32 069 €						
Extension de la Mairie – Rénovation Energétique – Mise en conformité Accessibilité PMR	Mesure_3	Laboutarie	Laboutarié	3CT		76 938 €						
Projet coeur de village - tiers lieu	Mesure_3	Lacapelle-Ségalar	Lacapelle-Ségalar	4C		481 738 €						
Agrandissement et réhabilitation de l'école primaire	Mesure_3	Le Garric	Le Garric	3CS		977 820 €	X					
Construction d'une structure multi-sports « City Stade »	Mesure_3	Le Ségur	Le Ségur	3CS		120 000 €						

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022



Phase ID : 081-200040905-20220922-22092022_10-DE

Projets	Mesure opérationnelle	Maitrise d'ouvrage	Localisation du projet	EPCI	Territoire à enjeux particuliers (BC, QPV, montagne, littoral...)	Montant à titre indicatif	Pha					Observations
							2022	2023	2024	Moyen terme (2025-2026)	Long terme (2027-2028)	
Création de places de parking	Mesure_3	Le Ségur	Le Ségur	3CS		10 000 €						
Reconquête de « l'îlot de l'Autan »	Mesure_3	Les Cabannes	Les Cabannes	4C		1 000 000 €						
Extension de locaux de la Mairie	Mesure_3	Livers-Cazelles	Livers-Cazelles	4C		37 000 €						
Rénovation d'un bâtiment pour l'école de musique	Mesure_3	Lomers	Lomers	3CT		150 000 €						
Création d'un local associatif	Mesure_3	Lomers	Lomers	3CT		60 500 €						
Aménagement d'un complexe sportif et culturel	Mesure_3	Lomers	Lomers	3CT		à définir						
Salle communale	Mesure_3	Loubers	Loubers	4C		à définir						
Création d'un espace de coworking et d'un espace associatif mutualisé	Mesure_3	Massals	Massals	CCMAV	Montagne	93 120 €	X					
MILHARS Programme 2022-2024	Mesure_3	Milhars	Milhars	4C		à définir						
Réalisation de trottoirs	Mesure_3	Milhars	Milhars	4C		à définir						
Rénovation et aménagement de la mairie & création salle des associations	Mesure_3	Miolles	Miolles	CCMAV	Montagne	324 249 €						
Création d'un local technique avec une toiture solaire	Mesure_3	Miolles	Miolles	CCMAV	Montagne	148 479 €						
Rénovation de l'école	Mesure_3	Mirandol-Bourgnounac	Mirandol-Bourgnounac	3CS		90 000 €						
Réfection des vestiaires et création d'une salle d'accueil au stade communal	Mesure_3	Mirandol-Bourgnounac	Mirandol-Bourgnounac	3CS		à définir						
Rénovation des vestiaires et équipements de la piscine municipale	Mesure_3	Montredon-Labessonnié	Montredon-Labessonnié	3CT	Montagne	50 000 €						
Rénovation du parcours santé de Bezan	Mesure_3	Montredon-Labessonnié	Montredon-Labessonnié	3CT	Montagne	10 000 €						
Création d'une salle associative	Mesure_3	Mouzieys-Panens	Mouzieys-Panens	4C		167 825 €	X					
Création d'un logement communal ancienne salle associative	Mesure_3	Mouzieys-Panens	Mouzieys-Panens	4C		à définir		X	X			
Projet de salle communale	Mesure_3	Noailles	Noailles	4C		à définir						
Local associatif	Mesure_3	Noailles	Noailles	4C		à définir						
Travaux de rénovation des locaux municipaux	Mesure_3	Noailles	Noailles	4C		13 108 €	X					
Aménagement des cimetières	Mesure_3	Padiès	Padiès	VAL 81		à définir						
Plaine des sports	Mesure_3	Pampelonne	Pampelonne	3CS		660 000 €						
Réhabilitation salle des associations de Lunaguet	Mesure_3	Pampelonne	Pampelonne	3CS		140 020 €	X					
Aménagement de la Maison des Associations	Mesure_3	Paulinet	Paulinet	CCMAV	Montagne	38 718 €						
Réagencement global des locaux de la mairie (secrétariat, bureau du maire, salle du conseil, salle des archives, salle de réunion, espace partagé)	Mesure_3	Paulinet	Paulinet	CCMAV	Montagne	à définir						
Espace sportif intergénérationnel à l'espace tennis	Mesure_3	Penne	Penne	4C		120 000 €						
Equipement de la cuisine de la salle des fêtes de la commune	Mesure_3	Penne	Penne	4C		11 800 €						
Adressage	Mesure_3	Penne	Penne	4C		25 000 €						
Projet à Fontbonne	Mesure_3	Penne	Penne	4C		à définir						
Rénovation de l'école	Mesure_3	Poulan-Pouzols	Poulan-Pouzols	3CT		229 783 €						
Agrandissement vestiaire stade	Mesure_3	Poulan-Pouzols	Poulan-Pouzols	3CT		70 000 €						
Construction d'une salle de tennis couverte et d'une halle avec production solaire	Mesure_3	Réalmont	Réalmont	3CT	BCO	210 000 €						
Restructuration et rénovation de la salle polyvalente	Mesure_3	Réalmont	Réalmont	3CT	BCO	500 000 €						
Restructuration et rénovation de l'Hôtel de ville	Mesure_3	Réalmont	Réalmont	3CT	BCO	à définir						
Restructuration et rénovation de la salle des fêtes, du cinéma et ancienne caserne	Mesure_3	Réalmont	Réalmont	3CT	BCO	à définir						
Rénovation des écoles maternelles et élémentaires	Mesure_3	Réalmont	Réalmont	3CT	BCO	100 000 €						
Création de nouvel équipement pour l'enfance et la jeunesse (city stade, aire de jeux, ...)	Mesure_3	Réalmont	Réalmont	3CT	BCO	à définir						
Programme pluriannuel de rénovation de la voirie	Mesure_3	Réalmont	Réalmont	3CT	BCO	1 500 000 €						
Signalétique touristique et économique	Mesure_3	Réalmont	Réalmont	3CT	BCO	32 000 €						
Aménagement le long du Cérou d'un parcours de santé	Mesure_3	Rosières	Rosières	3CS		à définir						
Création du nouveau cimetière	Mesure_3	Rosières	Rosières	3CS		à définir						
Révision PLU	Mesure_3	Rosières	Rosières	3CS		à définir						
Création d'une salle communale	Mesure_3	Roussayrolles	Roussayrolles	4C		à définir						
Travaux de réfection de la mairie	Mesure_3	Roussayrolles	Roussayrolles	4C		11 025 €	X					
Rénovation du groupe scolaire de Fontgrande (1ere partie tranche 1)	Mesure_3	Saint-Benoit-de-Carmaux	Saint-Benoit-de-Carmaux	3CS		537 149 €	X					
Création d'un local Technique Municipal	Mesure_3	Sainte Gemme	Sainte Gemme	3CS		120 000 €						
Création d'un local de rangement pour le gymnase	Mesure_3	Sainte Gemme	Sainte Gemme	3CS		55 430 €	X					

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022



Phase ID : 081-200040905-20220922-22092022_10-DE

Projets	Mesure opérationnelle	Maîtrise d'ouvrage	Localisation du projet	EPCI	Territoire à enjeux particuliers (BC, QPV, montagne, littoral...)	Montant à titre indicatif	Pha					Observations
							2022	2023	2024	Moyen terme (2025-2026)	Long terme (2027-2028)	
Construction d'une salle polyvalente	Mesure_3	Sainte-Croix	Sainte-Croix	3CS		600 000 €						
cimetière: embellissement/équipement/accessibilité PMR	Mesure_3	Sainte-Croix	Sainte-Croix	3CS		149 154 €						
Transformation de vestiaires sportifs en salle de réunion et en sanitaires publics	Mesure_3	Saint-Grégoire	Saint-Grégoire	VAL 81		69 601 €	X					
Extension école	Mesure_3	Saint-Jean-de-Marcel	Saint-Jean-de-Marcel	3CS		350 000 €						
Acquisition à St Julien pour la création d'un tiers lieux	Mesure_3	Saint-Julien-Gaulène	Saint-Julien-Gaulène	VAL 81		à définir						
Projet de salle des associations	Mesure_3	Saint-Marcel-Campes	Saint-Marcel-Campes	4C		à définir						
Réhabilitation d'une ancienne charcuterie	Mesure_3	Saint-Martin-Laguépie	Saint-Martin-Laguépie	4C		500 000 €						
Réhabilitation et mise aux normes PMR de l'école primaire	Mesure_3	Sausenac	Sausenac	VAL 81		131 878 €	X					
Réalisation d'un bâtiment multifonctions : espace médiatique, MAM	Mesure_3	Sérénac	Sérénac	VAL 81		à définir						
Création de pavillons pour personnes âgées, en lien avec la maison de retraite	Mesure_3	Sérénac	Sérénac	VAL 81		à définir						
Salle de la Mairie	Mesure_3	Souel	Souel	4C		à définir						
Création d'un terrain multi-sports	Mesure_3	Tanus	Tanus	3CS		67 749 €	X					
Aménagement place du musée	Mesure_3	Tanus	Tanus	3CS		à définir						
Construction d'un hangar de stockage, de vestiaires et sanitaires d'une salle de réunion	Mesure_3	Terre-de-Bancalié	Terre-de-Bancalié	3CT	Montagne	75 070 €	X					
Construction d'un groupe scolaire	Mesure_3	Terre-de-Bancalié	Terre-de-Bancalié	3CT	Montagne	à définir						
Rénovation et extension de la mairie avec mise aux normes accessibilité, confort thermique et sécurité	Mesure_3	Trébas	Trébas	VAL 81	Montagne	411 594 €	X					
Réaménagement et valorisation des façades de la crèche "La Maison des enfants"	Mesure_3	VAL 81	Valence-d'Albigeois	VAL 81	BCO	173 820 €	X					
Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne médiathèque	Mesure_3	VAL 81	Valence-d'Albigeois	VAL 81	BCO	à définir						
Réaménagement du complexe sportif et installation de panneaux photovoltaïques	Mesure_3	Valence-d'Albigeois	Valence-d'Albigeois	VAL 81	BCO	à définir						
Aménagement d'un local associatif	Mesure_3	Valence-d'Albigeois	Valence-d'Albigeois	VAL 81	BCO	38 765 €						
Aménagement d'une aire de loisirs à côté du groupe scolaire	Mesure_3	Valence-d'Albigeois	Valence-d'Albigeois	VAL 81	BCO	38 765 €	X					
Rénovation et aménagement de l'ancienne école	Mesure_3	Valence-d'Albigeois	Valence-d'Albigeois	VAL 81	BCO	à définir						
City stade / Mur escalade / couverture	Mesure_3	Valence-d'Albigeois	Valence-d'Albigeois	VAL 81	BCO	59 819 €						
Maison d'Assistantes Maternelles	Mesure_3	Vaour	Vaour	4C		210 000 €						
Street park	Mesure_3	Vaour	Vaour	4C		32 000 €						
Réhabilitation et extension d'un bâtiment en espace multi accueil, création d'une halle et de sanitaires publics	Mesure_3	Villefranche-d'Albigeois	Villefranche-d'Albigeois	CCMAV	BCO	302 300 €						
Construction de vestiaires pour le stade de rugby et d'un club house	Mesure_3	Villefranche-d'Albigeois	Villefranche-d'Albigeois	CCMAV	BCO	260 447 €	X					
Réhabilitation d'un bâtiment en vue de la création d'une salle pour les jeunes et les associations (place de l'Eglise)	Mesure_3	Villefranche-d'Albigeois	Villefranche-d'Albigeois	CCMAV	BCO	150 000 €						
Rénovation du dernier « bâti », couverts vestiges de l'ancienne bastide (place de l'Eglise)	Mesure_3	Villefranche-d'Albigeois	Villefranche-d'Albigeois	CCMAV	BCO	150 000 €						
Réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création d'une salle pour association	Mesure_3	Villefranche-d'Albigeois	Villefranche-d'Albigeois	CCMAV	BCO	106 000 €						
Création d'un parcours de santé	Mesure_3	Villefranche-d'Albigeois	Villefranche-d'Albigeois	CCMAV	BCO	32 616 €	X					
Travaux d'agrandissement de la salle des associations (1ère tranche)	Mesure_3	Villeneuve sur Vère	Villeneuve sur Vère	3CS		551 421 €	X					
Restauration de l'ancien presbytère	Mesure_3	Vindrac-Alayrac	Vindrac-Alayrac	4C		à définir						
Création d'une aire de jeux	Mesure_3	Virac	Virac	3CS		à définir						
Local MAM	Mesure_3	Tanus	Tanus	3CS		222 771 €						
Mesure_4 : Améliorer l'offre de soins et son accessibilité à tous												
Projet de réhabilitation d'un bâtiment administratif en annexe de maison de santé Pluri-professionnelle	Mesure_4	3CS	Carmaux	3CS	BCO QPV	466 000 €		X				
Création d'une maison médicale	Mesure_4	Cagnac-les-Mines	Cagnac-les-Mines	3CS		à définir		X	X			
Création d'une maison de santé	Mesure_4	CCMAV	Alban	CCMAV	BCO Montagne	à définir			X	X		

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022



Phase ID : 081-200040905-20220922-22092022_10-DE

Projets	Mesure opérationnelle	Maîtrise d'ouvrage	Localisation du projet	EPCI	Territoire à enjeux particuliers (BC, QPV, montagne, littoral...)	Montant à titre indicatif	Pha					Observations
							2022	2023	2024	Moyen terme (2025-2026)	Long terme (2027-2028)	
Projet de pôle santé	Mesure_4	Cordes-sur-Ciel	Cordes-sur-Ciel	4C		à définir						
Lieu accueil infirmière	Mesure_4	Milhars	Milhars	4C		à définir						
Accueil de deux médecins	Mesure_4	Monestiés	Monestiés	3CS		150 000 €						
Création d'un pôle de santé pluriprofessionnels	Mesure_4	VAL 81	Valence-d'Albigeois	VAL 81	BCO	à définir						
Mesure_5 : Développer et soutenir une offre culturelle pour tous												
Création d'un centre associatif et culturel	Mesure_5	Laparrouquial	Laparrouquial	4C		à définir						
Acquisition et mise en sécurité de la Tour du Nautonier (phase 1)	Mesure_5	Montredon-Labessonnié	Montredon-Labessonnié	3CT	Montagne	à définir		X	X			
Création d'un plateau événementiel	Mesure_5	Réalmont	Réalmont	3CT	BCO	5 080 000 €		X				
Création d'une salle municipale consacrée aux activités culturelles	Mesure_5	Saint-Christophe	Saint-Christophe	3CS	Montagne	284 000 €			X			
Travaux de réhabilitation « Voute » du théâtre de la Commanderie des Templiers (site classé) pour la rendre accessible au public (ERP)	Mesure_5	Vaour	Vaour	4C		225 900 €		X	X			
Mesure_5 : Développer et soutenir une offre culturelle pour tous												
Rénovation de l'Eglise, tranche 1 : Mise hors d'eau-hors d'air	Mesure_6	Alban	Alban	CCMAV	BCO Montagne	198 000 €		X	X			
Financement des rénovations de façades d'immeubles privés en coeur de bourg	Mesure_6	Alban	Alban	CCMAV	BCO Montagne	21 000 €		X	X	X		
Réparations de l'église Saint Salvv	Mesure_6	Blaye-les-Mines	Blaye-les-Mines	3CS	BCO	43 471 €	X					
Restauration des deux vitraux de l'église Ste Cécile	Mesure_6	Cadix	Cadix	VAL 81	Montagne	6 200 €	X					
Restauration patrimoniale du pigeonnier et de la facade de l'ancienne école à St Sernin les Mailhoc	Mesure_6	Cagnac-les-Mines	Cagnac-les-Mines	3CS		30 320 €	X					
Travaux de sauvegarde d'un bâtiment historique « le café des arts »	Mesure_6	Carmaux	Carmaux	3CS	BCO QPV	156 614 €						
Inventaire du patrimoine	Mesure_6	CCMAV		CCMAV		à définir						
Travaux de réfection et de consolidation de plusieurs murs et remparts	Mesure_6	Cordes-sur-Ciel	Cordes-sur-Ciel	4C		46 889 €	X					
Projet aménagement sud/nord de Cordes - jardin Royal	Mesure_6	Cordes-sur-Ciel	Cordes-sur-Ciel	4C		à définir						
Rénovation des façades de l'église et du presbytère	Mesure_6	Faussergues	Faussergues	VAL 81		39816€	X					
Restauration de l'Eglise	Mesure_6	Labarthe-Bleys	Labarthe-Bleys	4C		32 495 €						
Rénovation du toit de l'Eglise	Mesure_6	Laparrouquial	Laparrouquial	4C		à définir						
Opération facade Mairie-Ecole + préau PV	Mesure_6	Laparrouquial	Laparrouquial	4C		à définir						
Rénovation de l'église	Mesure_6	Lédas-et-Penthiès	Lédas-et-Penthiès	VAL 81		à définir						
Eglise Saint-Pierre de Cazelles	Mesure_6	Livers-Cazelles	Livers-Cazelles	4C		155 700 €						
Réfection des Eglises	Mesure_6	Mirandol-Bourgounac	Mirandol-Bourgounac	3CS		300 000 €						
Financement des rénovations de façades d'immeubles privés dans un périmètre défini au coeur de bourg	Mesure_6	Montredon-Labessonnié ou 3CT	Montredon-Labessonnié	3CT	Montagne	à définir						
Rénovation de la toiture de l'église	Mesure_6	Orban	Orban	3CT		29 967 €	X					
Préservation du patrimoine religieux	Mesure_6	Padiès	Padiès	VAL 81		à définir						
Gestion déchets verts	Mesure_6	Penne	Penne	4C		26 600 €						
Eglises du village	Mesure_6	Penne	Penne	4C		13 050 €						
Opération façades en coeur de bastide	Mesure_6	Réalmont	Réalmont	3CT	BCO	115 000 €						
Opération façades	Mesure_6	Saint-André	Saint-André	CCMAV	Montagne	à définir						
Rénovation de l'église	Mesure_6	Saint-Crigue	Saint-Crigue	VAL 81		à définir						
Restauration Eglise de Ste Croix	Mesure_6	Sainte-Croix	Sainte-Croix	3CS		320 000 €						
Rénovation salle de l'église	Mesure_6	Sieurac	Sieurac	3CT		à définir						
Réfection de la toiture et des vitraux de l'église	Mesure_6	Vaour	Vaour	4C		113 600 €	X					
Restauration de la commanderie des Templiers	Mesure_6	Vaour	Vaour	4C		à définir						
Espace propreté	Mesure_6	Vaour	Vaour	4C		à définir						
Réfection de la toiture de la chapelle de Saint Etienne du Brès	Mesure_6	Villeneuve sur Vère	Villeneuve sur Vère	3CS		42 861 €	X					
Restauration, rénovation et préservation de l'Eglise classée	Mesure_6	Vindrac-Alayrac	Vindrac-Alayrac	4C		à définir						

ORIENTATION STRATEGIQUE 2
Soutenir l'économie locale et l'emploi

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022



Phase ID : 081-200040905-20220922-22092022_10-DE

Projets	Mesure opérationnelle	Maîtrise d'ouvrage	Localisation du projet	EPCI	Territoire à enjeux particuliers (BC, QPV, montagne, littoral...)	Montant à titre indicatif	Pha					Observations
							2022	2023	2024	Moyen terme (2025-2026)	Long terme (2027-2028)	
Mesure_7 : Améliorer l'attractivité et le développement des zones d'activités												
Création d'un atelier partagé avec toiture en panneaux photovoltaïques	Mesure_7	3CT	Labourtié	3CT		1 013 145 €	X					
Aménagement de bureaux sur le Pôle d'Activités Val 81	Mesure_7	VAL 81	Valence-d'Albigeois	VAL 81	BCO	à définir						
Mesure_8 : Soutenir l'activité commerciale des centres bourgs												
Aménagement d'un local commercial	Mesure_8	Alban	Alban	CCMAV	BCO Montagne	133 000 €		X				
Reprise atelier de boulangerie	Mesure_8	Marnaves	Marnaves	4C		250 000 €						
Multiservice / restaurant / lieu culturel	Mesure_8	Sainte-Croix	Sainte-Croix	3CS		35 000 €						
Projet de renouvellement urbain : Réhabilitation de la boulangerie avec restauration rapide / point chaud	Mesure_8	Teillet	Teillet	CCMAV	Montagne	à définir						
Réhabilitation d'un bâtiment en coeur de bourg (1ère tranche) pour des professionnels	Mesure_8	Villefranche-d'Albigeois	Villefranche-d'Albigeois	CCMAV	BCO	718 000 €	X					
Mesure_9 : Favoriser l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire												
Emergence de filières agricoles et énergétiques	Mesure_9	CCMAV	ensemble du territoire	CCMAV		à définir						
Mesure_10 : Développer les circuits courts et l'autonomie alimentaire du territoire												
Evolution de la cuisine communale	Mesure_10	CCMAV	Villefranche-d'Albigeois	CCMAV	BCO	à définir						
Forêt comestible publique et pédagogique	Mesure_10	Saint-Benoit-de-Carmaux	Saint-Benoit-de-Carmaux	3CS		30 000 €						
Maraichage	Mesure_10	Saint-Michel-de-Vax	Saint-Michel-de-Vax	4C		à définir						
Mesure_11 : Valoriser le potentiel touristique et encourager les dynamiques durables et innovantes												
Aménagement et valorisation de la Bancalié	Mesure_11	3CT	Terre-de-Bancalié	3CT	Montagne	à définir		X	X			
Aménagement des abords du lac et du camping de la Franqueze	Mesure_11	Alban	Alban	CCMAV	BCO Montagne	25 000 €		X				
Aménagement d'un local d'accueil office de tourisme	Mesure_11	Ambialet	Ambialet	CCMAV		46 547 €	X					
Création de gîtes touristiques	Mesure_11	Bellegarde-Marsal	Bellegarde-Marsal	CCMAV		300 000 €			X			
Réhabilitation totale d'un bâtiment avec changement de destination (futur ERP) mémoire du passé industriel	Mesure_11	Carmaux	Carmaux	3CS	BCO QPV	à définir				X		
Aménagements pour le développement touristique et culturel	Mesure_11	Fraissines	Fraissines	VAL 81	Montagne	à définir						
Aménagement aire de pique nique bord du Viaur	Mesure_11	Jouqueviel	Jouqueviel	3CS	Montagne	à définir						
Ouverture de chemins de randonnées	Mesure_11	Laparrouquial	Laparrouquial	4C		à définir						
Développement de sentiers	Mesure_11	Les Cabannes	Les Cabannes	4C		à définir						
Gîte d'étape pour randonneurs	Mesure_11	Les Cabannes	Les Cabannes	4C		à définir						
Eco-musée	Mesure_11	Milhars	Milhars	4C		à définir						
Rénovation d'un presbytère à but touristique	Mesure_11	Padiès	Padiès	VAL 81		à définir						
Aménagement touristique et de loisirs	Mesure_11	Pampelonne	Pampelonne	3CS		63 363 €	X					
Rénovation de l'ancien hôtel restaurant Mont Royal	Mesure_11	Réalmont	Réalmont	3CT	BCO	500 000 €						
Aménagement d'une aire de détente au bord du Viaur	Mesure_11	Saint-Christophe	Saint-Christophe	3CS	Montagne	15 000 €						
Création d'un Sentier thématique sur la biodiversité, et les savoir-faire traditionnels	Mesure_11	Saint-Christophe	Saint-Christophe	3CS	Montagne	45 000 €						
Réouverture de chemins communaux pour la randonnée	Mesure_11	Saint-Marcel-Campes	Saint-Marcel-Campes	4C		à définir						
Aménagements proximité voie verte	Mesure_11	Saint-Marcel-Campes	Saint-Marcel-Campes	4C		à définir						
Abri randonneurs	Mesure_11	Souel	Souel	4C		50 000 €						
Création d'un point d'accueil touristique	Mesure_11	Syndicat Mixte Toscane Occitane	Cordes-sur-Ciel	4C		550 000 €						
Terrain face à la gare: projet d'espace pique nique	Mesure_11	Vindrac-Alayrac	Vindrac-Alayrac	4C		à définir						
ORIENTATION STRATEGIQUE 3 Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire												
Mesure_12 : Encourager la sobriété énergétique tout secteur confondu et la rénovation énergétique des bâtiments												
Rénovation énergétique du centre de loisirs à Réalmont	Mesure_12	3CT	Réalmont	3CT	BCO	7 347 €	X					

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022



Phase ID : 081-200040905-20220922-22092022_10-DE

Projets	Mesure opérationnelle	Maîtrise d'ouvrage	Localisation du projet	EPCI	Territoire à enjeux particuliers (BC, QPV, montagne, littoral...)	Montant à titre indicatif	Pha					Observations
							2022	2023	2024	Moyen terme (2025-2026)	Long terme (2027-2028)	
Travaux de rénovation énergétique de la médiathèque du Pays Cordais	Mesure_12	4C	Cordes-sur-Ciel	4C		28 494 €	X					
Travaux de rénovation énergétique de la loge du concierge du Théâtre du Colombier	Mesure_12	4C	Les Cabannes	4C		60 000 €		X				
Rénovation énergétique de plusieurs salles de l'Ecole de Ligots	Mesure_12	Andouque	Andouque	VAL 81		à définir		X	X			
Rénovation énergétique Ecole de Vouliac	Mesure_12	Andouque	Andouque	VAL 81		96 258 €	X					
Rénovation de la salle communale A. FARGUES	Mesure_12	Arifat	Arifat	3CT	Montagne	à définir			X	X		
Rénovation énergétique de la salle communale "Les Lisières"	Mesure_12	Bournazel	Bournazel	4C		29 144 €	X					
Rénovation énergétique d'un logement communal (Gaycre)	Mesure_12	Cadix	Cadix	VAL 81	Montagne	25 095 €	X					
Rénovation de l'éclairage du terrain de football	Mesure_12	Cagnac-les-Mines	Cagnac-les-Mines	3CS		31 910 €		X	X			
Rénovation de l'éclairage du mur à gauche	Mesure_12	Cagnac-les-Mines	Cagnac-les-Mines	3CS		17 453 €		X	X			
Travaux MARPA	Mesure_12	CCMAV	Villefranche-d'Albigeois	CCMAV	BCO	à définir						
Rénovation mairie	Mesure_12	Combefa	Combefa	3CS		20 000 €						
Rénovation énergétique du gymnase	Mesure_12	Cordes-sur-Ciel	Cordes-sur-Ciel	4C		à définir						
Réfection de la toiture de la mairie	Mesure_12	Courris	Courris	VAL 81		à définir						
Rénovation logement communal	Mesure_12	Crespin	Crespin	3CS		200 000 €						
Travaux de rénovation de l'école de Villeneuve sur Tarn	Mesure_12	Curvalle	Curvalle	CCMAV	Montagne	43 309 €	X					
Rénovation énergétique de la mairie et installation de panneaux photovoltaïques	Mesure_12	Lacapelle-Pinet	Lacapelle-Pinet	VAL 81		à définir						
Rénovation énergétique du logement de l'ancienne école	Mesure_12	Lacapelle-Pinet	Lacapelle-Pinet	VAL 81		à définir						
Rénovation de bâtiments communaux, installation de panneaux photovoltaïques et réhabilitation de l'ancien presbytère	Mesure_12	Le Fraysse	Le Fraysse	CCMAV	Montagne	293 733 €						
Rénovation logement place de l'église	Mesure_12	Le Riols	Le Riols	4C		à définir						
Rénovation logements communaux	Mesure_12	Le Riols	Le Riols	4C		à définir						
Rénovation énergétique de la salle des fêtes	Mesure_12	Le Riols	Le Riols	4C		à définir						
Rénovation énergétique de l'école	Mesure_12	Le Ségur	Le Ségur	3CS		8 462 €	X					
Rénovation de la salle communale	Mesure_12	Mailhoc	Mailhoc	3CS		194 908 €						
Rénovation énergétique du logement communal	Mesure_12	Marnaves	Marnaves	4C		20 206 €	X					
Rénovation thermique en toiture de la salle communale	Mesure_12	Massals	Massals	CCMAV	Montagne	32 480 €	X					
Rénovation énergétique du bâtiment mairie-école	Mesure_12	Massals	Massals	CCMAV	Montagne	56 760 €	X					
Rénovation salle des fêtes et salle des associations	Mesure_12	Milhars	Milhars	4C		à définir						
Extinction Eclairage public	Mesure_12	Milhavet	Milhavet	3CS		à définir						
Maison France Service	Mesure_12	Mirandol-Bournounac	Mirandol-Bournounac	3CS		249 221 €	X					
Rénovation de la Mairie	Mesure_12	Mirandol-Bournounac	Mirandol-Bournounac	3CS		50 000 €						
Réhabilitation du village de gîtes communaux pour la création de logements locatifs à vocation sociale	Mesure_12	Montredon-Labessonnié	Montredon-Labessonnié	3CT	Montagne	à définir						
Rénovation énergétique de la mairie	Mesure_12	Padiès	Padiès	VAL 81		à définir						
Rénovation énergétique de la Petite salle d'animation	Mesure_12	Paulinet	Paulinet	CCMAV	Montagne	45 664 €	X					
Rénovation des ateliers communaux	Mesure_12	Paulinet	Paulinet	CCMAV	Montagne	à définir						
Logements communaux	Mesure_12	Penne	Penne	4C		142 000 €						
Logements St Paul	Mesure_12	Penne	Penne	4C		40 000 €						
Rénovation de la mairie	Mesure_12	Penne	Penne	4C		10 000 €						
Rénovation de la salles des fêtes	Mesure_12	Rayssac	Rayssac	CCMAV	Montagne	à définir						
Rénovation des bâtiment communaux	Mesure_12	Rayssac	Rayssac	CCMAV	Montagne	347 947 €						
Rénovation de deux bâtiments avec toitures photovoltaïque (Tennis et Ateliers municipaux)	Mesure_12	Réalmont	Réalmont	3CT	BCO	230 000 €						
Isolation extérieure classe école	Mesure_12	Rosières	Rosières	3CS		16 662 €						
Rénovation et isolation par l'extérieur de la Mairie	Mesure_12	Rosières	Rosières	3CS		à définir						
Rénovation du presbytère	Mesure_12	Saint-Crigue	Saint-Crigue	VAL 81		à définir						
Rénovation de l'ancienne école	Mesure_12	Saint-Crigue	Saint-Crigue	VAL 81		44 784 €						
Rénovation et installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie	Mesure_12	Saint-Crigue	Saint-Crigue	VAL 81		140 721 €						
Rénovation gymnase	Mesure_12	Sainte Gemme	Sainte Gemme	3CS		à définir						
Rénovation petit logement locatif sis à Les Farguettes	Mesure_12	Sainte Gemme	Sainte Gemme	3CS		à définir						

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022



Phase ID : 081-200040905-20220922-22092022_10-DE

Projets	Mesure opérationnelle	Maîtrise d'ouvrage	Localisation du projet	EPCI	Territoire à enjeux particuliers (BC, QPV, montagne, littoral...)	Montant à titre indicatif	Pha					Observations
							2022	2023	2024	Moyen terme (2025-2026)	Long terme (2027-2028)	
Rénovation d'un logement communal	Mesure_12	Saint-Julien-Gaulène	Saint-Julien-Gaulène	VAL 81		46 502 €						
Rénovation du logement communal	Mesure_12	Saint-Michel-de-Vax	Saint-Michel-de-Vax	4C		à définir						
Réaménagement et isolation de la mairie	Mesure_12	Sausсенac	Sausсенac	VAL 81		à définir						
Rénovation énergétique de la salle des fêtes	Mesure_12	Sérénac	Sérénac	VAL 81		à définir						
Rénovation énergétique du bâtiment de la MIC	Mesure_12	Sérénac	Sérénac	VAL 81		84 599 €	X					
Rénovation énergétique de la salle des fêtes	Mesure_12	Tanus	Tanus	3CS		100 078 €	X					
Rénovation du bâtiment de la mairie	Mesure_12	Teillet	Teillet	CCMAV	Montagne	à définir						
Rénovation énergétique de plusieurs logements communaux	Mesure_12	Terre-de-Bancalié	Terre-de-Bancalié	3CT	Montagne	232 000 €						
Rénovation énergétique de 2 logements communaux à Terre Clapier	Mesure_12	Terre-de-Bancalié	Terre-de-Bancalié	3CT	Montagne	12 980 €	X					
Rénovation énergétique de 2 logements communaux à Saint Antonin et Le Travet	Mesure_12	Terre-de-Bancalié	Terre-de-Bancalié	3CT	Montagne	141 369 €	X					
Rénovation énergétique du logement communal de St Jean de Prémicac	Mesure_12	Terre-de-Bancalié	Terre-de-Bancalié	3CT	Montagne	160 776 €	X					
Rénovation et isolation du bâtiment contenant les locaux de la Mairie, du logement communal et de la salle communale	Mesure_12	Tréban	Tréban	3CS		à définir						
Rénovation de l'éclairage public communal	Mesure_12	Valence-d'Albigeois	Valence-d'Albigeois	VAL 81	BCO	36 700 €						
Rénovation énergétique du presbytère	Mesure_12	Valence-d'Albigeois	Valence-d'Albigeois	VAL 81	BCO	à définir						
Rénovation énergétique de la salle des fêtes	Mesure_12	Valence-d'Albigeois	Valence-d'Albigeois	VAL 81	BCO	369 037 €	X					
Rénovation énergétique : Installation chaudière centrale mixte « Ancienne gendarmerie » (700 m²)	Mesure_12	Vaour	Vaour	4C		200 000 €						
Rénovation énergétique : Isolation et remplacement chaudière Mairie, salle des fêtes communes (1 000 m²)	Mesure_12	Vaour	Vaour	4C		250 000 €						
Rénovation salle polyvalente	Mesure_12	Virac	Virac	3CS		à définir						
Rénovation de l'école	Mesure_12	Virac	Virac	3CS		à définir						
Rénovation de l'isolation et du chauffage de la salle des fêtes aux nouvelles normes environnementales	Mesure_12	Sieurac	Sieurac	3CT		à définir						
Mesure_13 : Viser l'autonomie énergétique en favorisant la production d'énergies renouvelables locales												
ETUDE PHOTOVOLTAIQUE	Mesure_13	Moularès	Moularès	3CS		à définir						
Production solaire sur des bâtiments communaux	Mesure_13	Mouzieys-Teulet	Mouzieys-Teulet	CCMAV		38 000 €						
Production solaire sur des bâtiments communaux	Mesure_13	Rayssac	Rayssac	CCMAV	Montagne	à définir						
Création d'une centrale hydraulique	Mesure_13	Rayssac	Rayssac	CCMAV	Montagne	à définir						
Création d'un réseau de chaleur à bois	Mesure_13	Réalmont	Réalmont	3CT	BCO	à définir						
Micro-centrale électrique	Mesure_13	Saint-Martin-Laguépie	Saint-Martin-Laguépie	4C		à définir						
Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie	Mesure_13	Saint-Michel-Labadié	Saint-Michel-Labadié	VAL 81	Montagne	à définir						
Mesure_14 : Encourager les mobilités durables et solidaires												
Mobilité	Mesure_14	CCMAV		CCMAV		à définir						
Création d'une voie douce dans le hameau de St Pierre de Conils	Mesure_14	Lomers	Lomers	3CT		29 142 €	X					
Liaison douce entre le bourg et les sites d'intérêt (piscine...)	Mesure_14	Montredon-Labessonnié	Montredon-Labessonnié	3CT	Montagne	10 000 €						
Acquisition d'un véhicule électrique	Mesure_14	Paulinet	Paulinet	CCMAV	Montagne	à définir						
Création de liaisons douces	Mesure_14	Penne	Penne	4C		22 000 €						
Liaisons douces -Transcyclette	Mesure_14	Penne	Penne	4C		à définir						
Création d'une voie douce autour du village	Mesure_14	Rayssac	Rayssac	CCMAV	Montagne	à définir						
Mobilité douce quartier La plane	Mesure_14	Taix	Taix	3CS		à définir						
Mobilité douce quartier Lempéry/Le brugayras	Mesure_14	Taix	Taix	3CS		à définir						
Mesure_15 : Accompagner la transition agricole et forestière et encourager le stockage de carbone												
Plantation de haies sur les terrains intercommunaux	Mesure_15	3CT	Réalmont	3CT	BCO	10 000 €	X	X	X	X	X	
Restauration du bocage	Mesure_15	CCMAV		CCMAV		à définir						
Mesure_16 : Préserver les ressources naturelles et la biodiversité												
Tourisme. Espace naturel sensible. Biodiversité	Mesure_16	Arifat	Arifat	3CT	Montagne	à définir				X		
Désimperméabilisation des espaces publics	Mesure_16	CCMAV		CCMAV		à définir						

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022



Pha ID : 081-200040905-20220922-22092022_10-DE

Projets	Mesure opérationnelle	Maîtrise d'ouvrage	Localisation du projet	EPCI	Territoire à enjeux particuliers (BC, QPV, montagne, littoral...)	Montant à titre indicatif	Pha					Observations
							2022	2023	2024	Moyen terme (2025-2026)	Long terme (2027-2028)	
Passé à poissons dans le cadre de la continuité écologique	Mesure_16	Mirandol-Bournounac	Mirandol-Bournounac	3CS		1 000 000 €						
Atlas de la biodiversité	Mesure_16	Penne	Penne	4C		29 066 €						
Jardin pédagogique	Mesure_16	Rosières	Rosières	3CS		à définir						
Atlas de la biodiversité	Mesure_16	Roussayrolles	Roussayrolles	4C		à définir						
Création d'un (ou plusieurs) pigeonnier « pilote »	Mesure_16	Vaour	Vaour	4C		20 000 €						
ORIENTATION STRATEGIQUE 4												
Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire												
Mesure_17 : Impliquer les habitants et soutenir les initiatives citoyennes qui concourent aux orientations stratégiques												
Jardin d'ornement participatif pédagogique	Mesure_17	Valdériès	Valdériès	3CS	BCO	11 500 €						
Plantation haies nourricières et arbres fruitiers en lien avec l'entretien des chemins communaux	Mesure_17	Vaour	Vaour	4C		2 500 €						
Mesure_18 : Renforcer les solidarités et les coopérations territoriales												
Café municipale	Mesure_18	Assac	Assac	VAL 81	Montagne	à définir			X			
Mesure_19 : Communiquer et valoriser le territoire - Mettre en récit le projet du territoire												